



Quand l'école est finie...

Premiers pas dans la vie active
d'une génération,
enquête 2010

**Enquête
2010**





Quand l'école est finie...

Premiers pas dans la vie active
d'une génération,
enquête 2010

**Enquête
2010**



Vous avez entre les mains la nouvelle édition de *Quand l'école est finie* du Céreq. Vous y trouverez les chiffres et les analyses du DEEVA (Département entrées et évolutions dans la vie active) publiés à partir des données 2010 de l'enquête Génération.

Cette année les résultats ont une importance particulière. Pour beaucoup d'acteurs de l'éducation, de l'insertion professionnelle ou du monde économique, l'intégration des jeunes dans le monde du travail est un sujet d'inquiétude. Elle représente toujours un indicateur du dynamisme de la société, particulièrement en France. Or, depuis 2008, la crise économique et financière a profondément atteint l'État, les collectivités et les entreprises. Les chiffres du chômage sont là pour l'attester.

L'enquête Génération a permis d'évaluer l'impact de la crise sur l'emploi des jeunes. Le taux de chômage a augmenté de 4 points de pourcentage. En effet, la première insertion professionnelle sur réagit à la conjoncture économique. C'est à la fois beaucoup et peu. Ce chiffre reste donc limité dans un contexte aussi difficile. Même si chacun connaît des diplômés au chômage, statistiquement, l'emploi des jeunes n'a pas subi beaucoup plus la crise que les autres catégories de salariés.

Les études sur l'insertion professionnelle sont donc essentielles à tous les acteurs de la relation formation emploi pour évaluer, redéfinir ou modifier les politiques publiques. Si de nombreuses études existent sur le passage des jeunes de l'école au monde du travail, seule l'enquête Génération permet de comprendre les effets de la conjoncture en étudiant au même moment l'ensemble des jeunes entrant sur le marché du travail.

Cette livraison 2012 de *Quand l'école est finie* ne déroge pas aux habitudes. Les résultats et les analyses présentées permettent, à vous lecteur, de capter les chiffres clés de l'insertion professionnelle, de repérer les grands problèmes de la jeunesse dans l'accès à l'emploi et de comprendre les enjeux essentiels de la société française sur cette question. C'est le cœur même de la mission de service public du Céreq.

Nous pouvons maintenant affirmer que majoritairement les jeunes diplômés réussissent, malgré la crise, à trouver un emploi. Il leur faut un peu plus de temps. Les emplois à durée indéterminée sont un peu moins nombreux. Les premières rémunérations sont un peu plus faibles. Tout cela était prévisible dans cette période. Par exemple, aujourd'hui 35 % des premiers emplois restent des CDI mais 14 % des jeunes perdent le statut de cadre dans les trois premières années de vie professionnelle.

La compréhension des trajectoires de l'insertion professionnelle doit permettre de mieux former, d'identifier les personnes plus en difficulté et surtout d'améliorer le système éducatif et les politiques de l'emploi vis-à-vis des jeunes, diplômés ou non.

Le système éducatif, secondaire et supérieur, assure toujours sa mission de préparation des jeunes au monde professionnel. Chacun le sait, les difficultés sont ailleurs. Il y a au moins deux problèmes que les décideurs publics devront un jour affronter.

Les non-diplômés, les exclus du système éducatif secondaire ou supérieur, restent durablement éloignés de l'emploi. Or, la société française offre peu d'opportunités à ces jeunes de se rattraper. Pendant de nombreuses années, la plupart vivront « la galère » des petits boulots, de la difficulté à se loger, sans parler de l'illusion de pouvoir recommencer une formation. Leur bonne volonté n'y fera rien. Le vrai drame de la société française, c'est cette incapacité à offrir une deuxième chance aux jeunes de bonne volonté qui ont connu un échec.

Depuis trente ans, nous vivons sur l'illusion d'une possible adéquation entre les offres d'emplois pour les jeunes et les diplômes délivrés. Cela aboutit à spécialiser de plus en plus les formations, bac pro ou licences professionnelles, par exemple. C'est méconnaître les trajectoires d'insertion dans l'emploi qui durent souvent plusieurs mois, voire plusieurs années. C'est ignorer les pratiques de recrutement des entreprises. C'est nier qu'il y a un manque de confiance dans le potentiel des jeunes diplômés en France. L'insertion professionnelle est devenue un sujet essentiel des politiques publiques au niveau national, comme au niveau régional. Les acteurs ont besoin d'enquêtes régulières d'envergure, incontestables sur le fond et indépendantes. L'enquête Génération du Céreq remplit cette fonction sociale depuis près de quinze ans.

Aujourd'hui, la pérennité de cette enquête dépend de la volonté de lui reconnaître le caractère de mission de service public.

Frédéric Wacheux
Directeur du Céreq

2007-2010

Premiers pas dans la vie active
d'une Génération

■ Ils ont achevé leurs études en 2007	9
1 Niveau de diplôme et profil démographique	11
2 Parcours scolaires	13
3 Origines socioculturelles	15
■ Les événements et les temps du parcours d'insertion	17
1 Le premier emploi	19
2 Le premier employeur	21
3 Chômage et recherche d'emploi	23
4 Les emplois intérimaires	25
■ Les trajectoires d'entrée dans la vie active	27
■ Les mobilités dans l'emploi	37
1 D'un employeur à l'autre	39
2 Débuts de carrière salariale	41
3 Évolutions professionnelles	43
■ Trois ans après la fin de la formation initiale	45
1 Situation professionnelle	47
2 Les conditions d'emploi	49
3 Situation familiale	51
4 Lieu de résidence et situation professionnelle	53
5 Mobilité sociale	55
L'enquête 2010 auprès de la génération 2007 : champ et méthodes	57
Nomenclature des formations	61
Glossaire	63

Depuis maintenant près de quinze ans, le Céreq enquête tous les trois ans un échantillon représentatif de l'ensemble des jeunes qui quittent le système éducatif une année donnée ; c'est le dispositif dit « Génération » dont les principaux résultats sont systématiquement publiés sous la forme du présent ouvrage. Si la répétition de telles enquêtes permet de repérer l'impact de phénomènes conjoncturels comme ici celui de la crise de 2008, elle met surtout nettement en évidence des phénomènes structurels qui caractérisent les modes d'entrée des jeunes sur le marché du travail français.

Les enquêtes Génération autorisent donc un certain nombre de constats globaux qui s'affirment de manière récurrente d'année en année. Tout d'abord, au sein d'une cohorte de jeunes entrants sur le marché du travail, une majorité accède rapidement et durablement à l'emploi (57 % en 2010, 58 % en 2007), et, à l'issue de trois ans de vie active, la part des jeunes occupant un emploi réputé stable (CDI, fonctionnaire) atteint 61 % en 2010 ; elle était de 63 % en 2007. Ce résultat incite donc à relativiser les discours catastrophistes sur la « galère » qui serait le lot commun d'une jeunesse appréhendée comme un ensemble homogène. Il plaide aussi pour que l'étude de l'insertion professionnelle se fonde sur des observations d'une durée suffisante, les premiers emplois très massivement précaires ne reflétant que partiellement la réalité des débuts de vie professionnelle.

Les enquêtes Génération permettent de battre en brèche un autre lieu commun, celui de l'adéquation indispensable des formations à l'emploi : une majorité de jeunes se stabilise dans un emploi qui ne correspond pas à sa formation, et l'on sait par ailleurs que ce « désajustement » ne se réduit pas avec le temps, bien au contraire¹. Chercher à ajuster de plus en plus précisément les contenus des formations à leurs débouchés supposés est donc en partie vain. Si l'on constate dans nombre de cas une « prime à la professionnalisation » des formations en termes d'accès ultérieur à l'emploi, on peut donc supposer que cela repose davantage sur la plus grande sélectivité des filières professionnelles et sur les effets de mise en réseau école-employeurs, que sur une spécificité affirmée des contenus de formation et des compétences acquises.

Au sein de l'ensemble des formations professionnelles, les formations en alternance, et en particulier les contrats d'apprentissage, font preuve enquête après enquête d'une meilleure performance en matière d'accès à l'emploi. Ce gain décroît néanmoins substantiellement au fur et à mesure que le niveau de diplôme s'élève. Dans ce cas aussi, le contenu et le mode d'apprentissage ne sont pas les seuls artisans de la réussite : cette voie de formation doit une partie de ses effets bénéfiques à sa sélectivité en amont, peu différente de celle du marché du travail dans sa globalité. De plus, son évolution ces trente dernières années montre qu'elle se développe sur les segments où l'accès à l'emploi est le moins problématique (filières industrielles et enseignement supérieur).

Ainsi, accéder à un emploi comme à un contrat en alternance s'avère toujours plus difficile pour certaines catégories de jeunes, comme ceux résidant en zone urbaine sensible (Zus) ou ceux issus de l'immigration, notamment maghrébine. Ainsi en 2010, près de 30 % des jeunes de Zus sont au chômage, contre moins de 18 % pour ceux qui résident hors Zus. De la même manière, les jeunes issus de l'immigration, notamment maghrébine et subsaharienne, rencontrent davantage de difficultés pour accéder à l'emploi et s'y stabiliser, même si une fois intégrés dans l'entreprise ils connaissent, à moyen terme², les mêmes conditions d'emploi que les autres jeunes.

1. Cf. GIRET J.-F., LOPEZ A., ROSE J., *Des formations pour quels emplois ?*, Paris, La Découverte, 2005.

2. Cf. *Quand la carrière commence. Les sept premières années de vie active de la Génération 98*, Marseille, Céreq, 2007.

La crise a rendu plus difficiles les premiers pas dans la vie active de l'ensemble des sortants de la génération 2007. Mais, à l'instar d'autres phénomènes conjoncturels, celle-ci va handicaper davantage les jeunes les moins bien armés pour affronter le marché du travail, au premier rang desquels les sortants sans qualification. Les jeunes non-diplômés, dont le nombre stagne aux environs de 160 000, subissent une exclusion de plus en plus systématique du marché du travail : ils ne sont que 48 % en emploi en 2010 contre 59 % en 2001, et leur taux de chômage atteint 41 %, alors qu'il était de 30 % en 2001. Également en grandes difficultés sur le marché du travail, les sortants non-diplômés de l'enseignement supérieur, en particulier ceux issus de filières générales, sont de plus en plus nombreux à chercher à y remédier par la reprise d'études ou la formation.

Pour les jeunes dépourvus de tout diplôme, c'est aussi la stabilisation en emploi qui va s'avérer plus difficile : après trois années sur le marché du travail, ils ne sont que 39 % à bénéficier d'un contrat de travail stable. Cette insécurité professionnelle, avec des rémunérations qui peinent à dépasser le SMIC, peut contribuer à limiter les capacités d'autonomisation de ces jeunes : 83 % des jeunes hommes et 60 % des jeunes femmes sans diplôme vivent chez leurs parents trois ans après avoir quitté l'école.

L'emploi, ou plus généralement l'autonomie des jeunes, est légitimement un objectif essentiel des politiques publiques. Le dispositif Génération permet de ce point de vue de souligner les limites d'une approche actuelle de cette question en termes de « conflit de générations ». L'enquête montre plutôt une diversité des situations au sein des cohortes de jeunes adultes où se côtoient des diplômés qui connaissent de bonnes conditions d'accès à l'emploi et d'autres qui, mal dotés à l'origine en capital social et culturel, cumulent les handicaps et les difficultés d'insertion.

Ils ont achevé leurs études en 2007



■ La Génération 2007



Parmi les 739 000 jeunes sortis de formation initiale en 2007, 42 % sont diplômés de l'enseignement supérieur mais 18 % ont quitté le système éducatif sans aucun diplôme.

739 000 jeunes ont achevé leur formation initiale en 2007. 18 % d'entre eux quittent le système éducatif sans aucun diplôme, proportion équivalente à celle constatée lors des précédentes enquêtes. À l'autre bout de l'échelle scolaire, 42 % sont diplômés de l'enseignement supérieur ; 65 % ont au moins un baccalauréat en poche.

On retrouve au sein de la génération 2007 les différences habituellement constatées entre hommes et femmes. En moyenne ces dernières réussissent mieux leurs études : seules 14 % d'entre elles sortent du système éducatif sans aucun diplôme contre 21 % des hommes. 48 % des femmes obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, soit 12 points de plus que les hommes (36 %).

À niveau donné, les spécialités restent très marquées par le genre. Dans le supérieur, les jeunes femmes sont massivement issues de filières universitaires en sciences humaines et sociales : 77 % des titulaires d'une licence en lettres, sciences humaines ou gestion sont des femmes ; cette proportion atteint 89 % parmi les jeunes ayant un bac+2 de la santé ou du social. Elles restent en revanche très minoritaires dans les écoles d'ingénieurs, qui offrent ensuite les meilleures conditions d'accès à l'emploi. Dans les formations professionnelles, CAP, BEP, bac professionnel ou BTS, les spécialités industrielles restent très masculines et les spécialités tertiaires plutôt féminines.

En moyenne, les jeunes sortis de formation initiale en 2007 ont arrêté leurs études à 21 ans. Les femmes sont en moyenne âgées de sept mois de plus que les hommes car plus nombreuses à faire des études longues. Les jeunes sortis du système éducatif sans diplôme ont quitté l'école en moyenne à 18 ans et les plus diplômés à 24 ans, si l'on exclut les docteurs qui, pour leur part, terminent en moyenne leurs études à 29 ans. La montée en charge du dispositif LMD dans l'enseignement supérieur est assez nette : par rapport à la génération 2004, le nombre de diplômés achevant leurs études aux niveaux bac+2 et bac+4 diminue au profit des niveaux de sortie bac+3 et bac+5.

Les premiers pas dans la vie active de la Génération 2007 sont analysés au regard du plus haut diplôme obtenu par les jeunes durant leur cursus de formation initiale, scolaire ou universitaire. (Voir l'enquête 2010 auprès de la génération 2007 : champ et méthodes, page 57).

Les spécialités « Maths, Sciences exactes » ou « Lettres, Sciences humaines, Gestion » et « industrielle » ou « tertiaire » pour les formations professionnelles sont définies par le Céreq en s'appuyant sur la nomenclature NSF des spécialités de formation et la nomenclature SISE pour les formations universitaires.

*Dix-neuf groupes de qualification sont détaillés qui servent de grille de présentation des résultats. Pour des raisons de significativité statistique, ils peuvent être agrégés lorsque l'on examine des sous-populations restreintes (jeunes au chômage, jeunes en emploi, hommes femmes, etc.). Cette grille d'analyse est légèrement différente de celle utilisée dans la publication **Quand l'école est finie, Premiers pas dans la vie active de la Génération 2004** (Céreq, 2008) : le questionnaire utilisé alors recueillait l'ensemble des diplômes obtenus au cours du parcours scolaire, ce qui n'a pas été le cas pour la Génération 2007.*

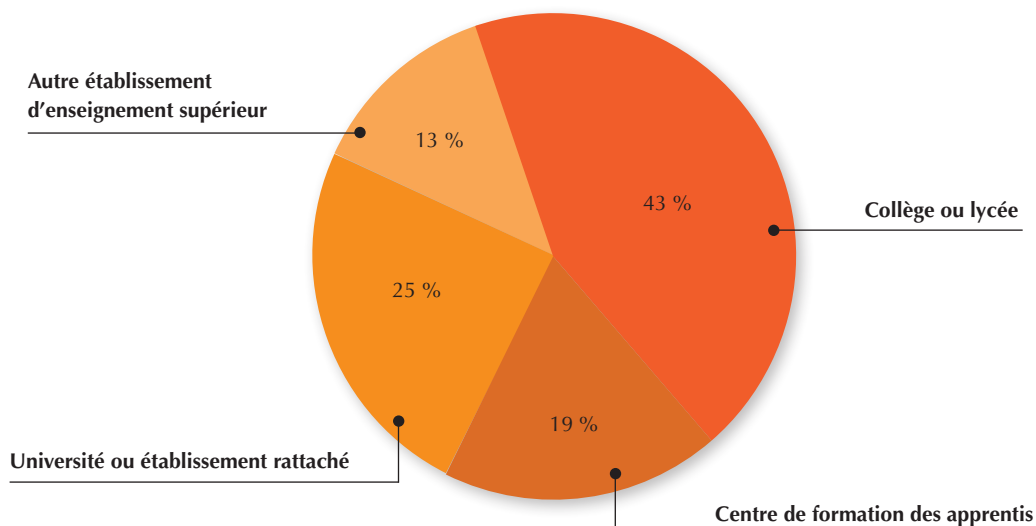
■ À la sortie du système éducatif

	Effectifs	Répartition (en %)	Âge moyen (en années)	Part de femmes (en %)
Non diplômés	133 000	18	18	38
CAP-BEP-mention complémentaire	126 000	17	19	40
Tertiaire	61 000	8	19	72
Industriel	65 000	9	19	10
Baccalauréat	170 000	23	20	49
Professionnel ou technologique tertiaire	78 000	11	21	70
Professionnel ou technologique industriel	52 000	7	20	10
Baccalauréat général	40 000	5	20	60
Bac+2	118 000	16	22	56
De la santé ou du social	24 000	3	24	89
BTS-DUT tertiaire	52 000	7	22	63
BTS-DUT industriel	32 000	4	21	19
DEUST, DEUG et autres bac+2	10 000	1	23	55
Licence	62 000	8	23	61
Licence professionnelle	22 000	3	22	46
LSH, gestion, droit	29 000	4	23	77
Maths, sciences et techniques, santé, STAPS	11 000	1	23	48
Bac+4 - Master 1	25 000	3	25	63
Bac+5 - Master 2	88 000	13	24	47
LSH, gestion, droit	36 000	5	25	69
Maths, sciences et techniques, santé, STAPS	18 000	2	25	37
Écoles de commerce	10 000	1	24	45
Écoles d'ingénieurs	24 000	3	24	22
Doctorat	17 000	2	29	53
Ensemble	739 000	100	21	48

Champ : ensemble de la Génération 2007 (739 000 individus).

■ Le dernier établissement de formation fréquenté

Répartition des jeunes selon l'établissement de formation fréquenté l'année de leur sortie du système éducatif



Champ : ensemble de la Génération 2007 (739 000 individus).

■ La Génération 2007



65 % des jeunes qui s'orientent vers la voie professionnelle après la classe de troisième ne dépassent pas le niveau bac.

Au sein de la génération 2007, 24 000 élèves ont achevé leur scolarité sans dépasser la classe de troisième. Pour les autres, ce palier d'orientation est déterminant pour la suite de la scolarité. Le plus haut diplôme obtenu par les jeunes ayant emprunté la voie professionnelle est généralement un CAP ou un BEP (39 %) ou un bac professionnel (26 %). Rares sont ceux qui poursuivent jusqu'à un BTS ou un DUT (6 %), et seuls moins de 2 % obtiendront un diplôme de niveau licence et plus, en formation initiale du moins. La voie professionnelle scolarise toujours davantage les élèves ayant connu des difficultés dès l'école primaire : plus de 80 % des élèves arrivés en retard en sixième ont suivi cette voie.

Dans les filières professionnelles de l'enseignement secondaire, plus d'un jeune sur trois a achevé ses études en apprentissage, plus d'un sur deux dans les spécialités industrielles. Dans l'enseignement supérieur, l'apprentissage se rencontre le plus souvent parmi les diplômés de BTS, DUT, ou licence professionnelle et au sein des écoles d'ingénieurs. Pour autant, les jeunes qui choisissent l'apprentissage pour préparer ces diplômes ont rarement suivi l'ensemble de la filière : dans plus de huit cas sur dix, ils avaient au préalable suivi la voie générale ou technologique.

Parmi les jeunes sortis du système éducatif en 2007, 170 000 étaient titulaires au maximum d'un baccalauréat. Parmi eux, 54 000 sont sortis après avoir échoué dans le supérieur. Dans 47 % des cas, ils avaient alors un bac général. Parmi les 116 000 bacheliers qui n'ont pas suivi d'études supérieures, 51 % sont des bacheliers professionnels, 36 % des bacheliers technologiques et 13 % des bacheliers généraux.

La série du baccalauréat influence largement l'orientation ultérieure. Les filières générales, qu'elles soient universitaires ou immédiatement sélectives, comme les classes préparatoires aux grandes écoles et les écoles post-bac, accueillent principalement les lauréats des séries générales et, dans le cas des écoles, très majoritairement ceux de la série scientifique. Les IUT ayant, dans une moindre mesure, le même type de recrutement, les STS apparaissent de fait comme la principale voie de poursuite d'études des bacheliers technologiques et professionnels. Enfin, les titulaires d'un DUT ou d'un BTS poursuivent de plus en plus leurs études en investissant massivement les licences professionnelles.

2 Parcours scolaires

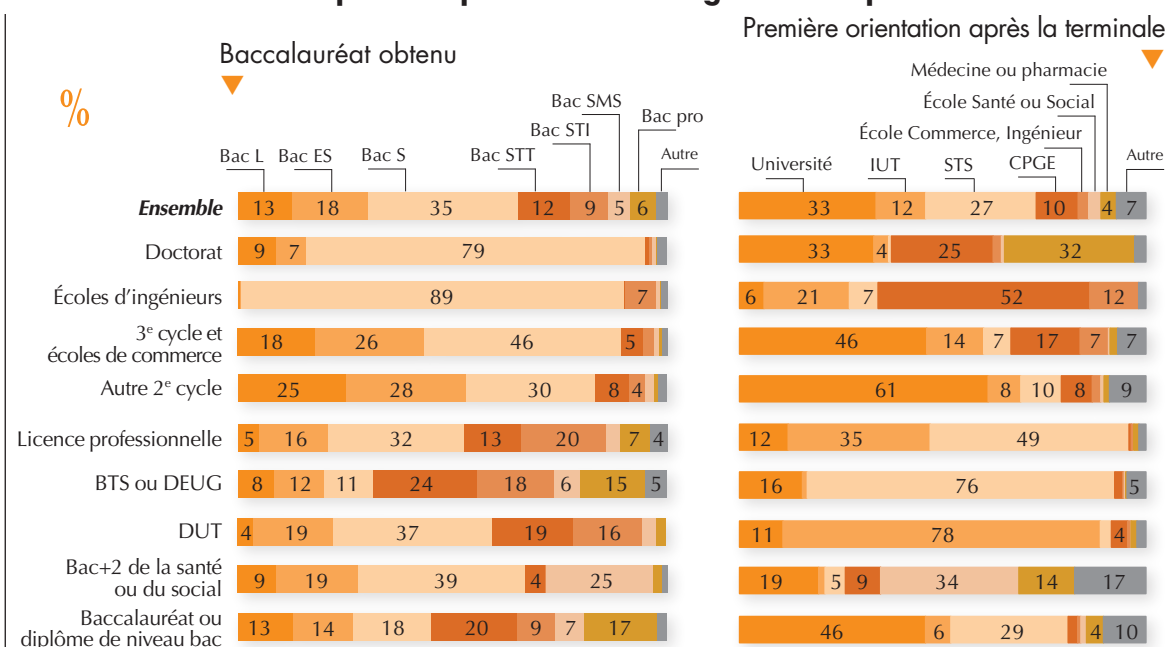
■ Parcours scolaire dans le secondaire

Plus haut diplôme obtenu

	Après la classe de troisième, ils ont...		En 2007, ils suivaient une formation par apprentissage (en %)
	Suivi une seconde générale ou technologique	Suivi une filière professionnelle	
Non diplômés	27	73	30
CAP-BEP-mention complémentaire	11	89	41
Tertiaire	15	85	24
Industriel	8	92	57
Baccalauréat	57	43	18
Professionnel ou technologique tertiaire	49	51	16
Professionnel ou technologique industriel	35	65	33
Baccalauréat général	99	1	4
Bac+2	87	13	14
De la santé ou du social	92	8	3
BTS-DUT tertiaire	86	14	16
BTS-DUT industriel	80	20	19
DEUST, DEUG et autres bac+2	93	7	9
Licence	95	5	10
Licence professionnelle	91	9	23
LSH, gestion, droit	97	3	3
Maths, sciences et techniques, santé, STAPS	98	2	2
Bac+4 - Master 1	99	1	8
Bac+5 - Master 2	99	1	7
LSH, gestion, droit	99	1	5
Maths, sciences et techniques, santé, STAPS	99	1	1
Écoles de commerce	99	1	4
Écoles d'ingénieurs	99	1	16
Doctorat	100	0	0
Ensemble	60	40	18

Champ : jeunes ayant poursuivi leurs études après la troisième (714 000 individus).

■ Parcours scolaire des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur



Note de lecture : parmi les jeunes ayant terminé leurs études avec un DUT, 37% avaient obtenu un bac S ; après la terminale, quel que soit le bac qu'ils détenaient, 78% s'étaient orientés vers un IUT à l'entrée dans le supérieur.

Champ : diplômés de l'enseignement supérieur ayant un baccalauréat (364 000 individus).

Champ : diplômés de l'enseignement supérieur (366 000 individus).

■ La Génération 2007



27 % des enfants d'ouvrier sont diplômés du supérieur pour 69 % des enfants de cadre.

Les origines socioculturelles conditionnent toujours fortement le capital scolaire. La proportion de jeunes issus de familles dont le père est cadre augmente régulièrement avec le niveau de diplôme, celle de jeunes issus d'une famille dont le père est ouvrier diminue. On compte ainsi six enfants de cadre pour un enfant d'ouvrier parmi les titulaires d'un doctorat. Parmi les diplômés de bac+2, enfants de cadre et enfants d'ouvrier se retrouvent en proportions équivalentes. À l'inverse, parmi les jeunes qui quittent le système éducatif sans diplôme, on compte cinq enfants d'ouvrier pour un enfant de cadre. Au bout du compte, les destinées scolaires restent très dépendantes du milieu social d'origine ; un enfant d'ouvrier a presque autant de chances de sortir non diplômé (24 % des cas) que de sortir diplômé du supérieur (27 %). À l'opposé, les sorties sans diplôme sont très rares parmi les enfants de cadre (un jeune sur seize), ces derniers étant à près de 70 % diplômés de l'enseignement supérieur à la fin de leurs études.

De même, le lieu de résidence au moment des études semble peser sur le parcours scolaire. Si 8 % des jeunes de la génération 2007 résidaient dans une zone urbaine sensible (Zus) à la fin de leurs études, ils sont 13 % parmi les jeunes non diplômés et 5 % parmi les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Les destinées scolaires de ce groupe apparaissent encore plus difficiles que celles du groupe des enfants d'ouvrier : ils sont encore plus nombreux à sortir sans diplôme (29 %).

Les jeunes issus de l'immigration ont pour leur part, et dans l'ensemble, des parcours scolaires plus courts que les autres. Ainsi, la proportion de jeunes dont les deux parents sont nés à l'étranger est plus élevée de trois points parmi les jeunes non diplômés ou diplômés d'un CAP ou BEP.

La proportion de jeunes dont les deux parents sont nés à l'étranger est la plus forte aux deux extrémités de l'échelle des diplômes. Un phénomène qui apparaît lié au lieu de naissance ou à l'âge d'arrivée en France. Ainsi, 92 % des jeunes dont les deux parents sont nés à l'étranger sont nés ou résidaient déjà en France en sixième. Or, ces jeunes sortent plus souvent que la moyenne sans diplôme (23 % contre 18 % des jeunes de la génération). En revanche, parmi ceux arrivés plus tardivement en France, 78 % sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 42 % de l'ensemble des jeunes de la génération, et presque trois sur quatre ont au minimum un bac+3, soit plus du double de la proportion moyenne. Il s'agit principalement de jeunes venus en France pour y poursuivre des études universitaires.

La catégorie socioprofessionnelle du père correspond à celle de son emploi – ou du dernier emploi qu'il a occupé, s'il était au chômage ou à la retraite – au moment où son enfant sortait du système éducatif. La catégorie « autre cas » regroupe les enfants dont le père était travailleur indépendant ou n'avait jamais travaillé, ainsi que des familles monoparentales.

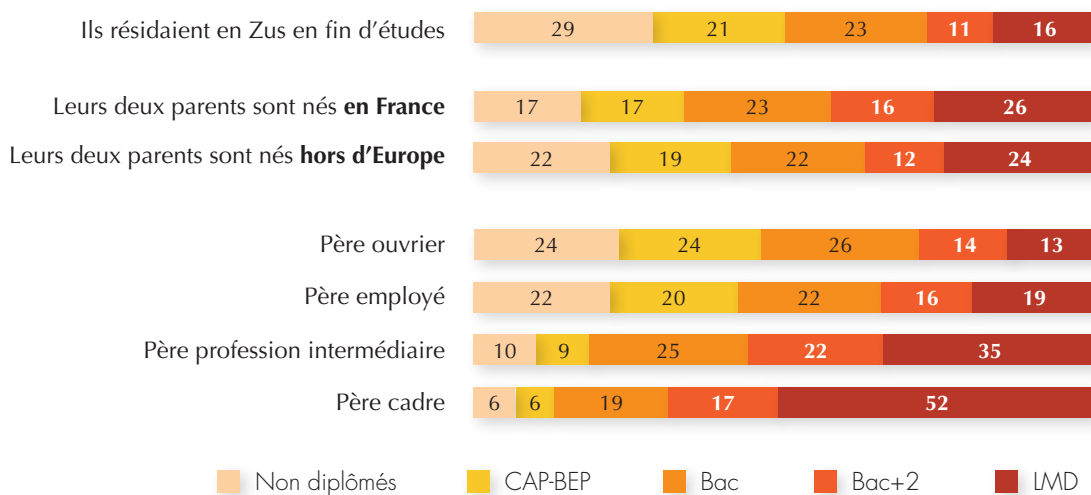
Sont considérés comme issus de l'immigration, les jeunes dont le père et la mère sont nés à l'étranger, sans aucun critère de nationalité.

■ Origine socioculturelle des parents

	Lorsque le jeune a quitté le système éducatif son père était :					Le jeune résidait en Zus	Un seul de ses parents est né à l'étranger	Les deux parents sont nés à l'étranger
	ouvrier	employé	profession intermédiaire	cadre	autre cas			
Non diplômés	34	26	4	7	29	13	10	14
CAP-BEP-mention complémentaire	36	25	4	7	28	10	9	14
Tertiaire	35	27	4	6	28	10	8	15
Industriel	37	23	5	7	27	10	9	14
Baccalauréat	29	20	9	16	26	8	11	12
Professionnel ou technologique tertiaire	31	20	10	13	27	10	12	15
Professionnel ou technologique industriel	35	21	7	11	27	7	7	7
Baccalauréat général	17	21	11	27	24	7	12	9
Bac+2	23	21	11	21	25	6	10	10
De la santé ou du social	22	22	8	25	23	5	8	6
BTS-DUT tertiaire	27	21	9	19	24	7	13	14
BTS-DUT industriel	20	20	14	20	27	4	7	6
DEUST, DEUG et autres bac+2	14	19	18	20	28	6	16	9
Licence	16	19	12	28	24	5	10	12
Licence professionnelle	18	17	14	29	23	4	6	10
LSH, gestion, droit	16	20	12	27	25	7	12	10
Maths, sciences et techniques, santé, STAPS	14	21	9	32	24	4	9	6
Bac+4 - Master 1	17	13	10	32	29	5	12	12
Bac+5 - Master 2	12	14	11	44	20	6	10	12
LSH, gestion, droit	14	15	10	40	23	6	11	14
Maths, sciences et techniques, santé, STAPS	15	13	9	45	18	7	7	14
Écoles de commerce	10	11	7	49	23	8	13	10
Écoles d'ingénieurs	7	14	15	48	17	3	11	8
Doctorat	9	12	7	54	19	5	8	19
Ensemble	26	21	8	19	26	8	10	12

Champ : ensemble de la génération 2007 (739 000 individus).

■ Niveau de diplôme et origine socioculturelle des jeunes



Champ : ensemble de la génération 2007 (739 000 individus).

Les événements et les temps du parcours d'insertion



■ Parcours d'insertion



Près de 80 % des jeunes accèdent à leur premier emploi en moins de 6 mois, dans 70 % des cas sur des emplois à durée déterminée.

92 % des jeunes de la génération 2007 ont travaillé au cours des trois années qui ont suivi leur sortie du système éducatif. Près de la moitié (47 %) ont trouvé leur premier emploi en moins de trente jours après la fin de leurs études, et, après 6 mois de présence sur le marché du travail, 80 % ont été embauchés au moins une fois.

Cette rapidité d'accès à l'emploi s'accompagne néanmoins d'une grande instabilité : les premiers emplois sont le plus souvent des emplois précaires. Seules 31 % des premières embauches se réalisent sur des emplois à durée indéterminée. Les autres sont donc, du moins au départ, des emplois temporaires : 16 % correspondent à des missions d'intérim, 12 % à des contrats aidés et 37 % sont des contrats saisonniers ou à durée déterminée. S'ajoutent enfin 4 % d'emplois non-salariés.

Plus les jeunes ont un haut niveau de formation, plus le taux de premières embauches en EDI est élevé. Pour autant, même pour les diplômés de l'enseignement supérieur, l'EDI ne constitue pas la norme du premier emploi. Seuls les sortants d'écoles d'ingénieurs restent très majoritairement (75 %) recrutés en EDI dès leur premier emploi. Cette proportion tombe à 52 % pour les écoles de commerce et à 50 % pour les titulaires d'un master scientifique. Les débuts de carrières professionnelles des docteurs de l'université sont plus précaires : plus de la moitié d'entre eux (58 %) sont d'abord recrutés sur un contrat à durée déterminée (stages post-doc, etc.). Pour les sortants de l'enseignement secondaire, titulaires d'un CAP, d'un BEP ou d'un bac, la transition vers l'emploi s'effectue en règle générale via un EDD. Cette situation est encore plus courante pour les non-diplômés qui ne sont que 20 % à signer un EDI lors de leur première embauche.

Quand il signe son premier contrat de travail, un jeune sur six (17 %) est embauché à temps partiel. Les femmes sont plus concernées que les hommes : pour elles, le taux d'emploi à temps partiel atteint 25 % tous niveaux de formation confondus et 34 % pour les seules non diplômées ; à ce niveau, la différence avec les hommes est de près de 20 points. Cet écart entre les sexes tend à se réduire à mesure que le niveau de diplôme augmente, l'importance globale du temps partiel reculant également. Quel que soit le diplôme, les jeunes issus des filières tertiaires travaillent plus souvent à temps partiel que les autres. Pour la majorité des jeunes concernés par le travail à temps partiel, celui-ci est plus subi que choisi : plus de la moitié des jeunes travaillant à temps partiel auraient souhaité travailler à temps plein.

La hiérarchie des rémunérations du premier emploi ne respecte pas dans le détail celle des diplômes. Certes, les mieux rémunérés sont les diplômés d'écoles d'ingénieurs, les docteurs de l'université et plus généralement les diplômés de niveau bac+5. Mais les titulaires d'un bac+2 du domaine de la santé ou du social sont en moyenne mieux rémunérés que nombre de licenciés ou de diplômés de niveau bac+4 d'autres disciplines. Il en va de même pour les titulaires d'un BTS ou d'un DUT industriel. Cet avantage aux qualifications techniques se retrouve pour les sortants de l'enseignement secondaire (CAP, BEP, bac). Ils sont systématiquement mieux rémunérés que leurs homologues des spécialités tertiaires qui, avec les titulaires d'un bac général et les non-diplômés, perçoivent à quelques dizaines d'euros près les mêmes salaires planchers, autour de 1 000 euros.

Le **premier emploi** correspond au premier emploi occupé, hors emplois de vacances, après la sortie du système éducatif en 2007. Cet emploi a pu débiter alors que le jeune était encore en formation initiale.

Les **non salariés** regroupent les personnes travaillant à leur compte et les aides familiaux. Les **contrats aidés** comprennent les contrats de professionnalisation, d'apprentissage, les contrats d'aide à l'emploi (CAE), les contrats emploi consolidés (CEC), ainsi que les autres mesures d'aides à l'emploi (contrats initiative emploi (CIE), contrats d'avenir (CAV)).

Les **emplois à durée indéterminée** regroupent les emplois sous contrat à durée indéterminée du secteur privé ou public et les emplois sous statut de fonctionnaire.

Les **emplois à durée déterminée** regroupent les emplois sous contrat temporaire (EDD, contrats aidés, intérim, saisonniers, etc.)

Le **salaire** correspond à la rémunération nette mensuelle, primes incluses pour des emplois à temps plein et à temps partiel.

Le **salaires médian** est le salaire au-dessus duquel la moitié des jeunes sont rémunérés quel que soit leur temps de travail.

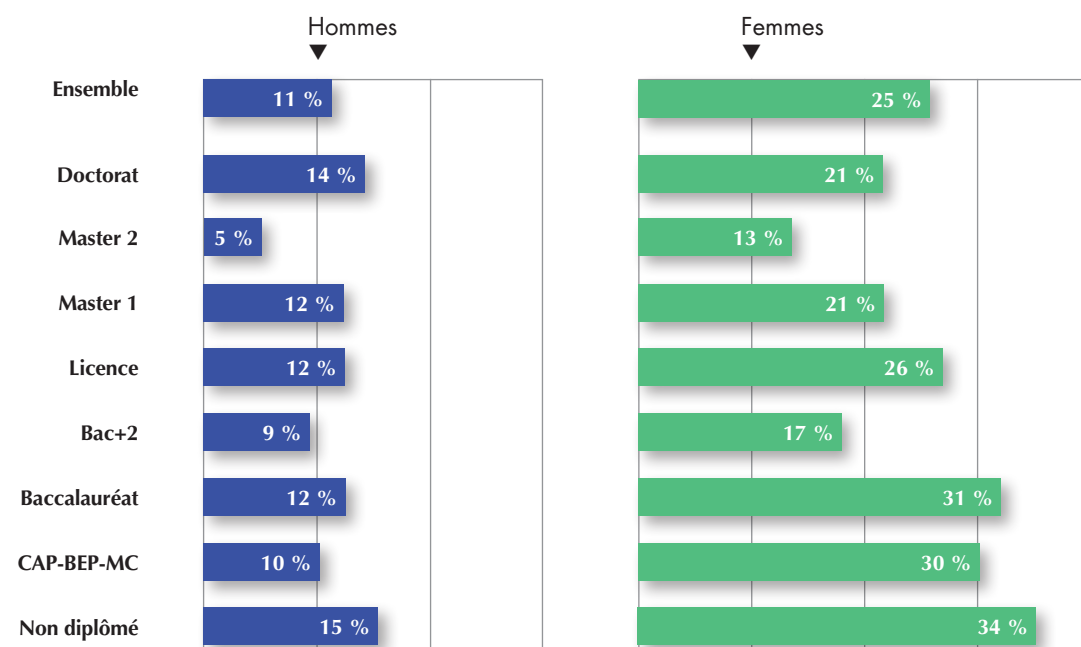
Le premier emploi en quelques indicateurs

	Principaux contrats lors de la première embauche					Temps partiel (en %)	Salaire mensuel net médian à l'embauche (en euros)
	Non salariés	EDI	EDD	dont intérim	dont contrats aidés (en %)		
Non diplômés	6	20	74	23	19	21	1 080
CAP-BEP-mention complémentaire	4	29	67	20	16	18	1 100
Tertiaire	4	24	72	19	16	27	1 030
Industriel	4	33	63	21	16	10	1 160
Baccalauréat	3	24	73	18	16	22	1 080
Professionnel ou technologique tertiaire	3	20	77	15	19	28	1 030
Professionnel ou technologique industriel	2	29	69	25	12	6	1 200
Baccalauréat général	6	24	70	15	15	31	1 010
Bac+2	4	30	66	18	8	13	1 220
De la santé ou du social	9	36	55	6	1	8	1 490
BTS-DUT tertiaire	2	29	69	16	12	16	1 100
BTS-DUT industriel	4	28	68	29	6	8	1 260
DEUST, DEUG et autres bac+2	4	24	72	15	8	26	1 100
Licence	2	37	61	13	7	20	1 200
Licence professionnelle	1	36	63	20	7	5	1 370
LSH, gestion, droit	2	36	62	8	8	32	1 100
Maths, sciences et techniques, santé, STAPS	3	44	53	11	7	22	1 190
Bac+4 - Master 1	4	41	55	8	6	18	1 300
Bac+5 - Master 2	3	51	46	7	2	8	1 700
LSH, gestion, droit	2	34	64	8	3	18	1 380
Maths, sciences et techniques, santé, STAPS	7	50	43	9	1	4	1 630
Écoles de commerce	3	52	45	4	4	3	1 800
Écoles d'ingénieurs	1	75	24	3	0	0	2 000
Doctorat	9	33	58	2	1	18	1 170
Ensemble	4	31	65	16	12	17	1 180

Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi au cours de leurs trois premières années de vie active (678 000 individus).

Hommes, femmes et temps partiel

Proportion de jeunes embauchés à temps partiel pour leur premier emploi



Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi au cours de leurs trois premières années de vie active (678 000 individus).

■ Parcours d'insertion



Un quart des jeunes trouve un premier emploi dans le commerce et la construction. 59 % des jeunes qui débutent leur carrière dans le secteur des services qualifiés aux entreprises sont titulaires d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle.

Certains secteurs sont plus ouverts que d'autres aux jeunes sans expérience professionnelle. C'est le cas du commerce et de la construction, secteurs dans lesquels 26 % des débutants ayant travaillé au cours de leurs trois premières années de vie active ont trouvé leur premier emploi (ces secteurs représentent globalement 19 % de l'emploi salarié). L'agriculture, l'industrie agroalimentaire ou l'hôtellerie-restauration sont également des secteurs ouverts à l'embauche des débutants. À l'inverse, l'administration, l'éducation, la santé et l'action sociale qui représentent 31 % des emplois ne rassemblent que 24 % des premiers emplois occupés par les jeunes débutants.

Les débouchés des hommes et des femmes sont nettement différents. Les jeunes hommes sont nombreux dans l'industrie et la construction, tandis que les jeunes femmes se dirigent principalement vers les secteurs de la santé et de l'action sociale, ou de l'éducation. Néanmoins, certains secteurs ont des recrutements plus équilibrés : c'est le cas du commerce, de l'administration, des services aux particuliers ou même de certaines industries comme celles des biens de consommation.

Le secteur d'embauche est sensible au niveau de diplôme. Près d'un bachelier sur quatre obtient son premier emploi dans le commerce. Les jeunes sans diplôme ou titulaires d'un CAP ou d'un BEP s'insèrent davantage dans la construction ou les services aux particuliers. Pour leur part, les diplômés du supérieur débutent massivement dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services qualifiés aux entreprises.

Selon le secteur dans lequel ils entament leur parcours professionnel, les conditions d'emploi des jeunes diffèrent. En effet, les trois quarts des premières embauches se font pour une durée limitée dans les secteurs industriels, les services opérationnels aux entreprises, ainsi que dans le transport. La proportion de premiers emplois en intérim est particulièrement élevée dans l'industrie automobile. Le travail à temps partiel concerne plus du tiers des premiers emplois dans les activités de services aux particuliers et dans l'éducation, et un peu moins du quart dans le commerce où les jeunes femmes sont deux fois plus souvent à temps partiel que les jeunes hommes.

Les industries de biens de consommation recouvrent des activités dont le débouché naturel est la consommation finale des ménages, elles comprennent notamment l'habillement et cuir, l'édition, la pharmacie, la parfumerie, les produits d'entretien et les biens d'équipement du foyer.

Les services qualifiés aux entreprises recouvrent les activités de conseil et d'assistance informatique, les services juridiques, comptables et de conseil en gestion et en communication, les activités d'ingénierie, de recherche-développement et de télécommunications.

Les services opérationnels aux entreprises sont les activités telles que le nettoyage, la sécurité ou la voirie.

Pour les jeunes intérimaires, le secteur d'activité pris en compte est celui de l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur première mission d'intérim.

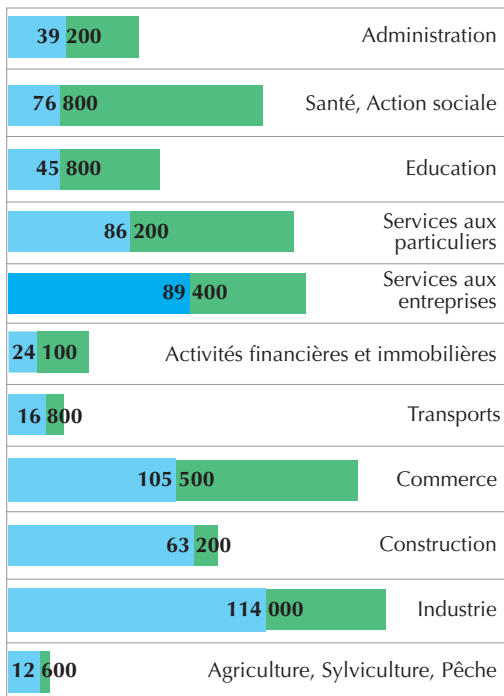
Secteur d'activité du premier employeur

	Plus haut diplôme						Part de femmes	Part des embauches à durée déterminée		Temps partiel (en %)
	Ensemble	Non diplômé	CAP ou BEP	Bac	Bac+2	2 ^e ou 3 ^e cycle		dont intérim		
Agriculture, Sylviculture, Pêche	2	3	2	3	2	1	22	71	16	11
Industries agricoles et alimentaires	5	8	7	6	4	3	40	73	49	10
Industries des biens de consommation	3	3	2	3	3	3	54	77	42	14
Industrie automobile	2	3	3	2	2	1	18	78	75	4
Industries des biens d'équipement	2	1	2	3	3	2	23	78	54	6
Industries des biens intermédiaires	5	5	5	5	6	4	21	73	53	3
Construction	9	17	18	8	6	4	11	57	35	4
Commerce	16	14	17	25	13	10	52	69	25	22
Transports	3	2	3	3	3	2	32	75	35	17
Activités financières et immobilières	4	1	1	3	6	6	64	65	22	7
Services qualifiés aux entreprises	10	4	4	5	10	22	38	48	24	5
Services opérationnels aux entreprises	3	5	2	4	3	2	40	74	31	24
Services aux particuliers	13	18	17	15	10	7	58	54	14	34
Éducation	7	4	2	3	3	17	65	57	4	35
Santé, Action sociale	11	4	12	10	24	9	80	69	7	26
Administration	6	8	5	5	5	7	56	73	7	24
Ensemble	100	100	100	100	100	100	47	64	26	18

Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi salarié au cours de leurs trois premières années de vie active (673 600 individus).

Dans quels secteurs débutent-ils ?

Nombre de débutants par secteur d'activité



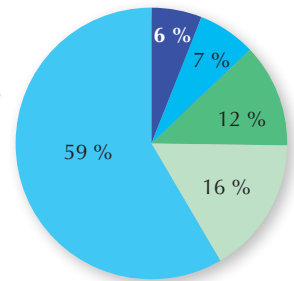
■ Hommes ■ Femmes

Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi salarié au cours de leurs trois premières années de vie active (673 600 individus).

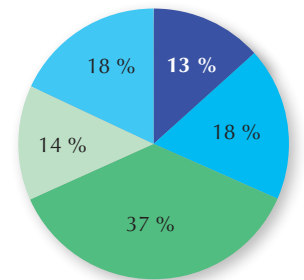
Niveau de diplôme et secteur d'activité, deux exemples

Répartition des jeunes par niveau de diplôme

► Dans les services qualifiés aux entreprises



► Dans le commerce



■ Non diplômé ■ CAP et BEP ■ Bac ■ Bac+2 ■ 2^e et 3^e cycles

Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi dans le secteur du commerce (105 500 individus) ou des services qualifiés aux entreprises (69 600 individus) au cours de leurs trois premières années de vie active.

■ Parcours d'insertion



Un jeune sur deux a connu au moins un épisode de chômage au cours de ses trois premières années d'activité.

52 % des jeunes de la génération 2007 ont été au moins une fois confrontés au chômage au cours de leurs trois premières années de vie active. 34 % ont même passé plus de six mois dans cette situation. Si on n'observe guère de différences entre les hommes et les femmes, les proportions varient en revanche fortement selon le niveau de diplôme : 65 % des non-diplômés ont ainsi connu au moins un épisode de chômage au cours de la période. Pour autant, les parcours des jeunes les plus diplômés ne sont pas épargnés. Ainsi, 21 % des jeunes titulaires d'une licence ont cumulé au moins 6 mois de chômage sur trois ans.

Le chômage intervient souvent très tôt dans les trajectoires d'insertion : 62 % des jeunes qui ont connu le chômage y ont été confrontés avant toute expérience d'emploi. Ce pourcentage atteint 71 % pour les non-diplômés. La durée de cet épisode précoce de chômage dépend du niveau de diplôme. Le groupe des jeunes non diplômés se démarque du reste de la génération : 56 % passent ainsi plus d'un an en recherche d'emploi après avoir quitté l'école quand ce n'est le cas que de 27 % des diplômés du secondaire et de 9 % des diplômés de l'enseignement supérieur.

Ce chômage précoce traduit les difficultés qu'éprouvent certains jeunes à trouver leur place sur le marché du travail. Ainsi, sur la période observée, 20 % des jeunes ayant débuté leur vie active par du chômage n'ont ensuite jamais occupé d'emploi. Passer du chômage à l'emploi se révèle particulièrement difficile pour les non-diplômés : quand ils ont connu un épisode précoce de chômage, ils sont 58 % à accéder ensuite à l'emploi contre 94 % des diplômés de l'enseignement supérieur. Les différentes possibilités de formation proposées par les intermédiaires de l'emploi constituent une transition alternative pour 10 % de ces non-diplômés. Cependant, ils sont 25 % à la date de l'enquête à ne pas être encore sortis de cet épisode précoce de chômage, et à n'avoir connu que cette situation pendant leurs trois premières années de vie active.

Accéder à un premier emploi après un passage par le chômage plutôt que directement après la sortie de formation initiale altère également le type d'emploi obtenu. Dans la première situation, les emplois sont plus souvent des CDD ou de l'interim. Les jeunes diplômés, du secondaire comme du supérieur, sont davantage pénalisés en termes relatifs par ce chômage précoce que les jeunes sans diplôme, même s'ils s'en sortent *in fine* moins mal.

Épisode précoce de chômage :
il s'agit du premier épisode de chômage qui débute au cours des trois années qui suivent la sortie de formation initiale. Il précède le premier emploi.

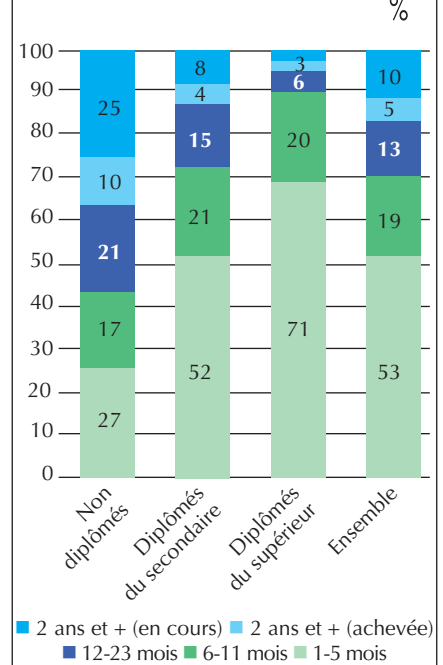
3 Le chômage

■ Temps total passé au chômage durant les trois premières années de vie active

	0 mois	de 1 à 5 mois	de 6 à 11 mois	1 an et +	Total
	(en %)				
Non diplômés	35	10	12	43	100
CAP-BEP-mention complémentaire	38	16	15	31	100
Tertiaire	32	16	16	36	100
Industriel	42	16	15	27	100
Baccalauréat	50	20	14	16	100
Professionnel ou technologique tertiaire	42	24	16	18	100
Professionnel ou technologique industriel	57	17	13	13	100
Baccalauréat général	58	18	10	14	100
Bac+2	55	22	11	12	100
De la santé ou du social	82	15	2	1	100
BTS-DUT tertiaire	45	25	15	15	100
BTS-DUT industriel	55	21	10	14	100
DEUST, DEUG et autres bac+2	58	21	9	12	100
Licence	59	20	11	10	100
Licence professionnelle	52	23	14	11	100
LSH, gestion, droit	62	17	11	10	100
Maths, sciences et techniques, santé, STAPS	66	21	8	5	100
Bac+4 - Master 1	59	16	13	12	100
Bac+5 - Master 2	52	24	14	10	100
LSH, gestion, droit	47	23	15	15	100
Maths, sciences et techniques, santé, STAPS	54	26	10	10	100
Écoles de commerce	52	22	18	8	100
Écoles d'ingénieurs	59	25	11	5	100
Doctorat	68	13	10	9	100
Ensemble	48	18	13	21	100

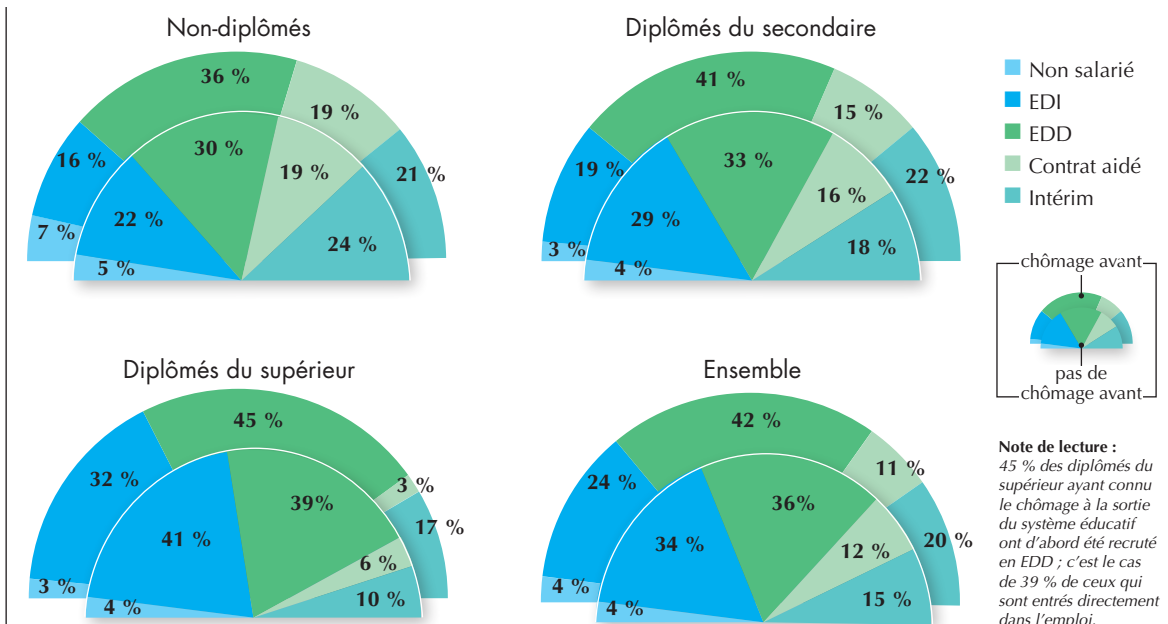
Champ : ensemble de la génération 2007 (739 000 individus).

■ Durée de l'épisode de chômage avant le premier emploi



Champ : jeunes ayant connu un épisode précoce de chômage (237 000 individus).

■ Contrat de travail au premier emploi



Note de lecture :
45 % des diplômés du supérieur ayant connu le chômage à la sortie du système éducatif ont d'abord été recrutés en EDD ; c'est le cas de 39 % de ceux qui sont entrés directement dans l'emploi.

Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi au cours de leurs trois premières années de vie active (678 000 individus).



L'intérim concerne un quart des jeunes en début de vie active. Il s'agit surtout d'hommes, peu ou pas qualifiés, sauf dans certaines formes d'intérim « de niche ».

Parmi les jeunes de la génération 2007 ayant travaillé au cours de leur trois premières années de vie active, 26 % ont connu au moins une mission d'intérim. Cette forme d'emploi occupe néanmoins une place très variable au sein des trajectoires professionnelles : 1 % des jeunes concernés n'ont travaillé qu'en intérim, 5 % ont travaillé plus de la moitié de leur temps d'activité sous ce statut et 20 % moins de la moitié de leur temps.

La proportion de jeunes passés par l'intérim au cours de leurs trois premières années d'activité est stable depuis plus de dix ans. Toutefois, les inscriptions longues dans l'emploi intérimaire diminuent très fortement sous l'effet de la crise. Ainsi, la proportion des jeunes ayant passé plus de la moitié de leur temps d'emploi en intérim passe de 13 % pour la génération 2004 à 5 %. La crise a également un effet sur la composition du public de l'intérim. La raréfaction des emplois classiques oriente vers l'intérim des publics qui, en conditions normales, s'efforcent de l'éviter et repousse son public traditionnel plus loin dans la « file d'attente ». Ainsi, 46 % des hommes non diplômés de la génération 2004 avaient effectué une mission d'intérim au cours de leur trois premières années d'activité ; ils ne sont plus que 36 % dans la génération 2007. De même, la surreprésentation dans l'intérim des jeunes dont les deux parents sont originaires d'un pays étranger s'estompe, alors qu'elle était très prononcée dans les précédentes générations.

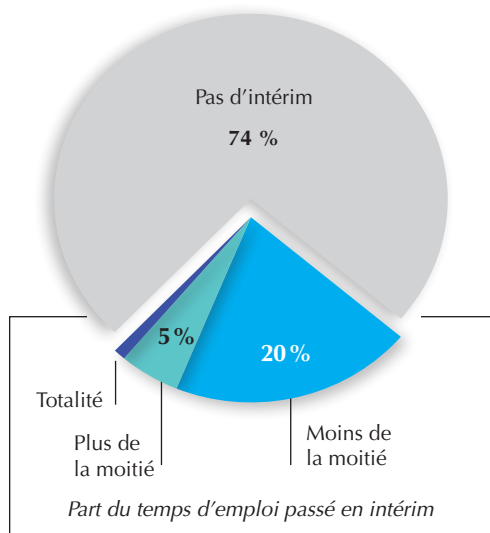
La proportion de jeunes passés par l'intérim en début de carrière professionnelle reste élevée jusqu'à la licence : elle est de 35 % parmi les non-diplômés et avoisine les 30 % jusqu'au niveau bac+2. Elle diminue ensuite en deux paliers, passant à 18 % pour les diplômés de licence et à 10 % pour les titulaires d'une première année de master. Parallèlement, l'intérim, plutôt masculin aux premiers niveaux de qualification, se féminise. Au niveau bac+3, il concerne autant, quelquefois plus, les femmes que les hommes. Cela est lié à la nature des postes offerts pour les missions. Se distinguent en effet deux types d'intérim. D'une part l'intérim de masse constitué d'emplois conjoncturels dans l'industrie ou le bâtiment concernant principalement des hommes sur des emplois ouvriers ou employés faiblement qualifiés, et, d'autre part, un « intérim de niche » qui requiert des qualifications très spécialisées dans des domaines où les femmes peuvent être majoritaires. C'est notamment le cas des professions de santé ou de la gestion administrative.

Au terme des trois premières années d'activité, 19 % des jeunes passés par l'intérim sont au chômage contre 16 % de ceux qui n'ont jamais travaillé sous ce statut. Cet écart, qui s'est réduit par rapport aux précédentes enquêtes, renvoie à la structure des diplômés de la population concernée par cette forme d'emploi. En moyenne moins diplômée, elle est constituée d'individus beaucoup plus exposés au risque du chômage. Et, si la voie de l'intérim est un chemin d'accès à l'emploi, elle conduit moins systématiquement à des emplois à durée indéterminée. En 2010, parmi ceux qui avaient connu l'intérim, seuls 32 % travaillaient sur un emploi à durée indéterminée contre 52 % parmi ceux qui ne l'avaient pas connu.

4 Les emplois intérimaires

Temps passé en intérim

Répartition des jeunes selon la part de temps d'emploi qu'ils ont passé en intérim

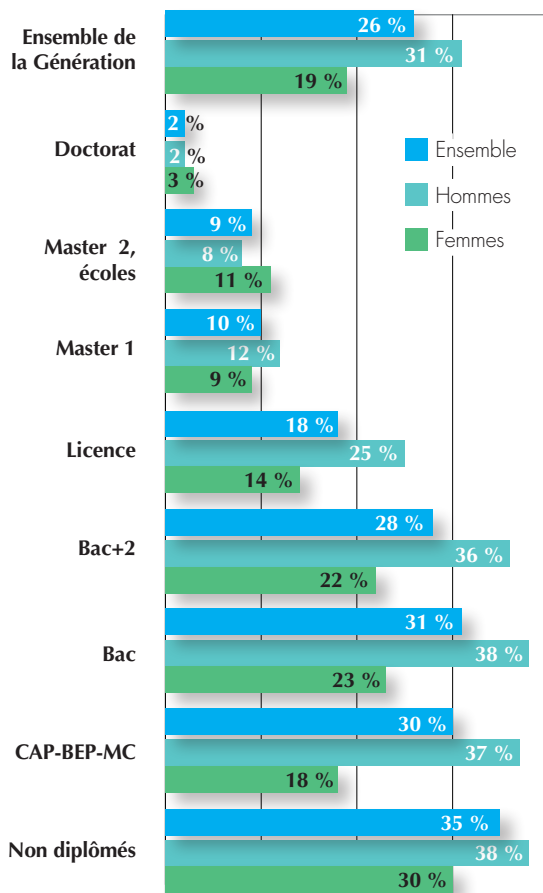


Au total
26 % des jeunes
ayant eu un emploi au cours de leurs trois
premières années de vie active
ont travaillé en intérim

Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi au cours de leurs trois premières années de vie active (678 000 individus).

Intérim et niveau de formation

Proportion de jeunes ayant travaillé en intérim durant leurs trois premières années de vie active



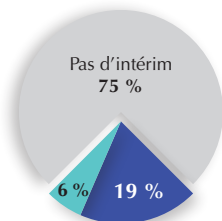
Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi au cours de leurs trois premières années de vie active (678 000 individus).

Intérim et origine nationale

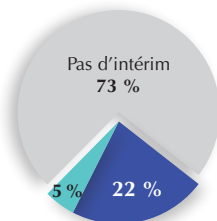
Répartition des jeunes selon la part de temps d'emploi qu'ils ont passé en intérim

Jeunes dont...

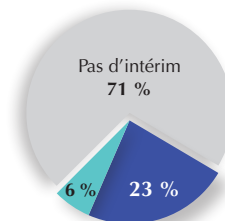
les deux parents
sont nés en France



l'un des parents
est né à l'étranger



les deux parents
sont nés à l'étranger



Part du temps d'emploi passé en intérim ■ Moins de la moitié ■ Plus de la moitié

Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi au cours de leurs trois premières années de vie active (678 000 individus).

Les trajectoires d'entrée dans la vie active



Les parcours de la génération

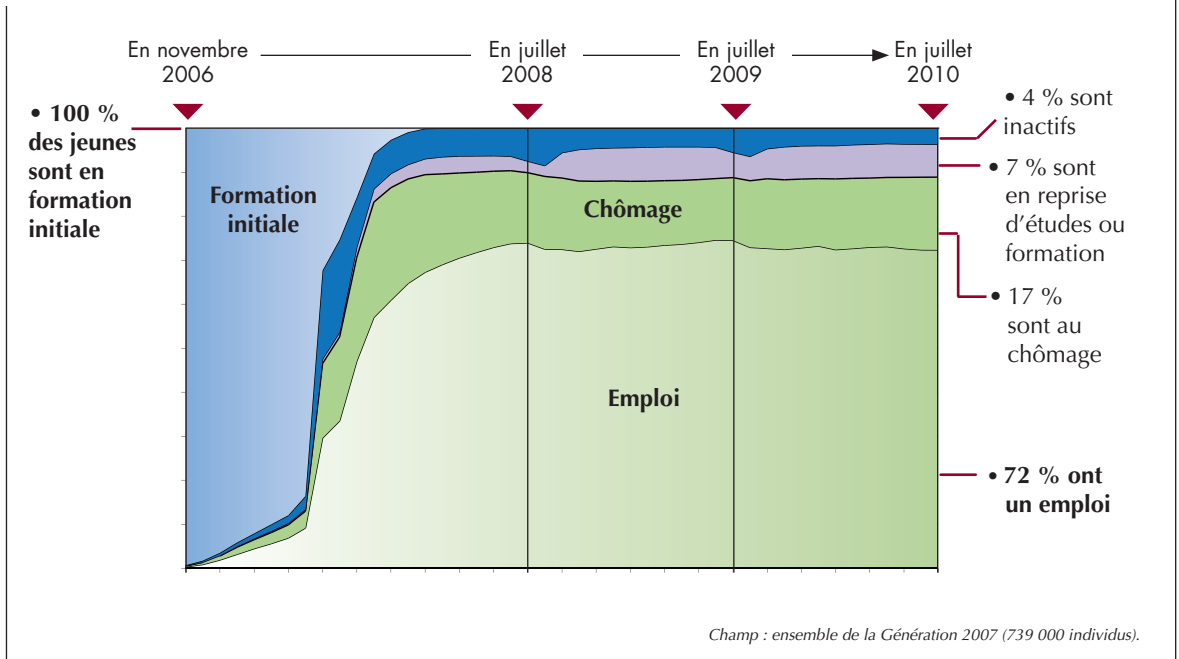
L'enquête 2010 auprès de la génération 2007 permet d'étudier les parcours d'insertion professionnelle des jeunes au cours des premières années qui suivent leur sortie du système éducatif. Elle recense mois par mois la situation d'activité de chaque jeune : en emploi, au chômage, en reprise d'études ou en formation, en inactivité. Il est alors possible de retracer le parcours d'insertion de l'ensemble des jeunes sortis de formation initiale au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2006-2007 avec un chronogramme (cf. graphique page de droite).

Cette représentation gomme la diversité des parcours individuels mais donne une première idée de l'évolution de la situation moyenne des jeunes au fil des mois passés sur le marché du travail. Comme pour les générations précédentes, elle montre notamment que la part des jeunes ayant un emploi progresse fortement au cours de la première année de vie active, puis se stabilise petit à petit. Ce graphique illustre donc l'importance de prendre un minimum de recul pour observer les conditions d'insertion des jeunes dans leur temporalité. Il invite également à étudier les conditions d'accès à l'emploi en partant des parcours plutôt qu'à l'aide d'indicateurs d'insertion relatifs à une tranche d'âge fixe, comme le taux d'emploi ou le taux de chômage.

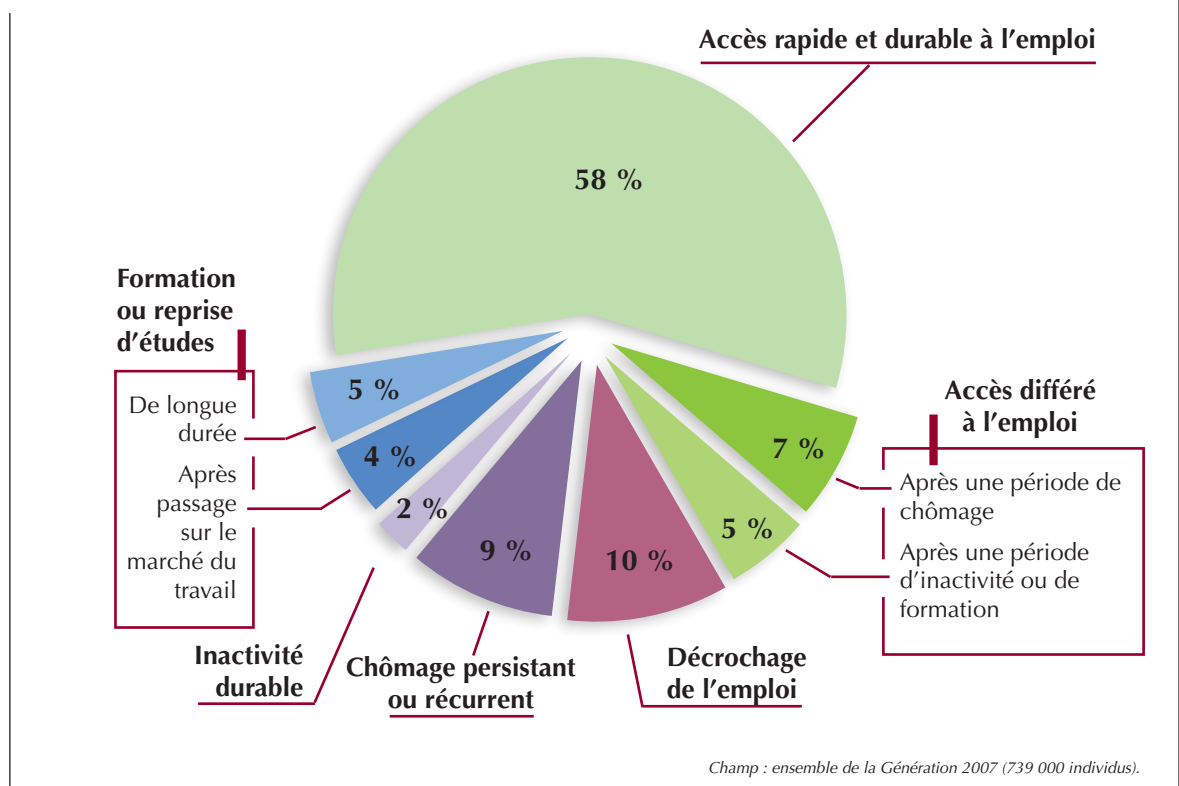
Les techniques statistiques permettent ensuite d'affiner cette représentation globale en regroupant les jeunes qui ont connu des parcours proches : deux jeunes ont des trajectoires d'autant plus proches qu'ils ont traversé au même moment la même situation ; *a contrario*, ils ont des trajectoires d'autant plus éloignées que le nombre de mois au cours desquels leur situation diffère est élevé. Cette démarche permet ainsi de faire émerger des trajectoires types et de repérer ensuite si tous les jeunes sont égaux face à cette typologie, ou si des différences existent selon la formation suivie ou leurs caractéristiques sociodémographiques.

Huit trajectoires types ont ainsi été identifiées. La première, dominante puisqu'elle concerne 58 % de la cohorte, est une trajectoire **d'accès rapide et durable à l'emploi**. Les deux suivantes, qui rassemblent 12 % de la génération 2007, correspondent à un **accès différé à l'emploi**, soit après une période initiale de chômage, soit après une période d'inactivité ou de formation hors emploi. La quatrième trajectoire type est marquée par un **décrochage de l'emploi**. Elle concerne un sortant sur dix. Autant ont une trajectoire marquée par du **chômage persistant ou récurrent** ou par une **inactivité durable**. Enfin, les deux dernières trajectoires sont marquées par des épisodes de **formation ou de reprise d'études**, après un passage sur le marché du travail de plus ou moins longue durée.

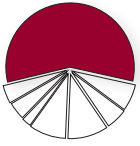
■ Chronogramme de la situation d'activité des jeunes au cours de leurs trois premières années de vie active



■ Répartition des sortants de 2006-2007 entre les différents types de trajectoires d'entrée dans la vie active

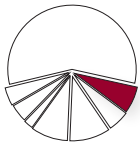
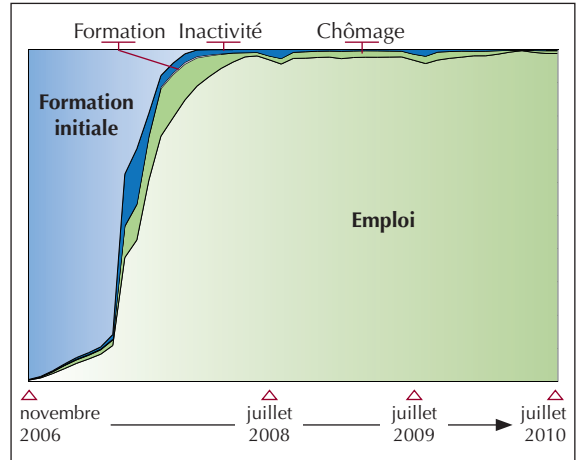


Huit trajectoires types d'insertion professionnelle



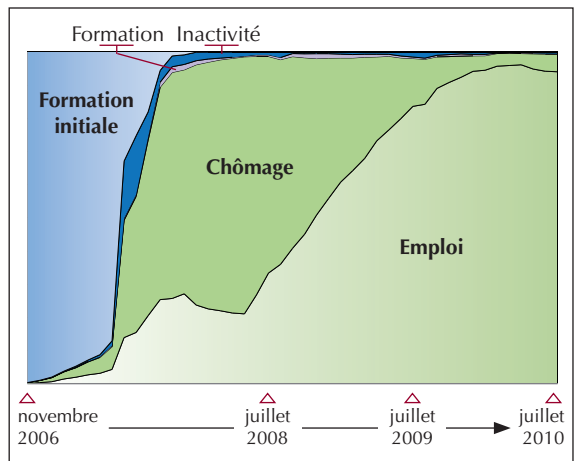
Accès rapide et durable à l'emploi

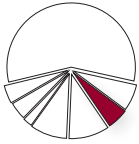
Ce type de trajectoire, dominant, concerne 58 % des jeunes sortis de formation initiale en 2007. Parmi eux, la quasi-totalité est en emploi à la date d'enquête, trois ans après la sortie de formation initiale. Les trois quarts ont déclaré au moins trente-trois mois d'emploi sur la période observée, sur un ou plusieurs emplois successifs ; 80 % ont accédé à leur premier emploi en moins de trois mois et les deux tiers ne déclarent aucun mois de chômage sur la période.



Accès différé à l'emploi après une période de chômage

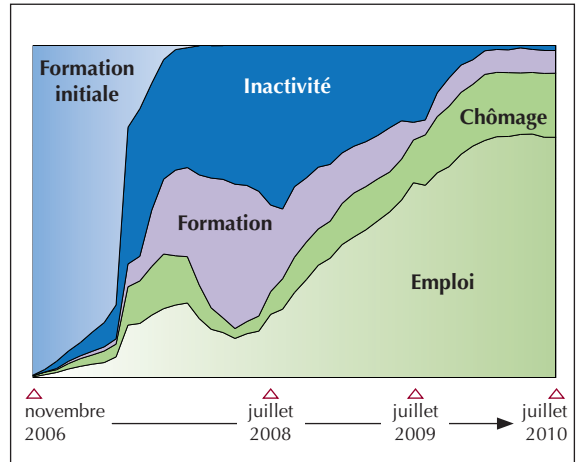
Cette trajectoire, caractérisée par une période de chômage initial, concerne 7 % des jeunes de la génération. 95 % sont en emploi à la date d'enquête mais après un passage par une ou plusieurs périodes de chômage. La moitié des jeunes de ce groupe a connu au moins six mois d'attente avant le premier emploi. Tous sont passés par au moins trois mois de chômage ; la moitié a connu plus de douze mois de chômage entre leur sortie de formation initiale et la date d'enquête, trois ans plus tard. Toutefois, 72 % des jeunes en accès différé à l'emploi cumulent au moins dix-neuf mois d'emploi sur la période observée.





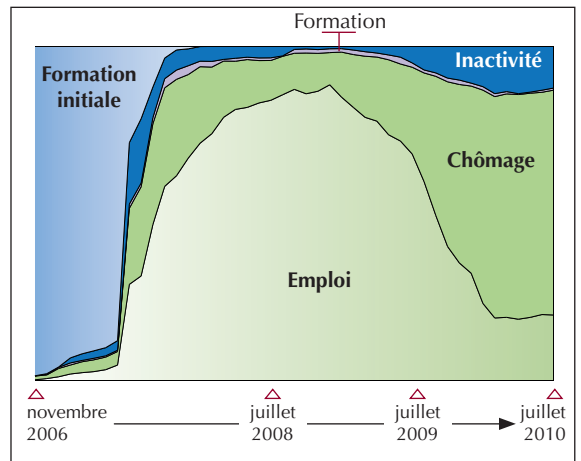
Accès différé à l'emploi après une période d'inactivité ou de formation

5 % des jeunes de la génération 2007 sont concernés par l'accès différé à l'emploi après une période d'inactivité ou de formation. À la date d'enquête, trois ans après leur sortie du système éducatif, 68 % sont en emploi et 23 % sont au chômage. 73 % déclarent avoir attendu au moins six mois avant leur premier emploi. Une partie des jeunes concernés est passée par des périodes d'inactivité (la moitié déclare au moins neuf mois d'inactivité) ; une autre partie, par des séquences de formation ou de reprises d'études (la moitié déclare au moins six mois en reprise d'études ou formation).

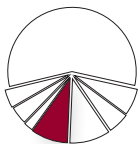


Décrochage de l'emploi

Le décrochage de l'emploi concerne 10 % de la génération 2007. Ce type de trajectoire est marqué par une ou plusieurs courtes périodes initiales d'emploi, avant d'évoluer vers un chômage dominant et, dans une moindre mesure, de l'inactivité. Parmi les jeunes concernés, 54 % ont accédé à un emploi dans les trois mois suivant leur sortie du système éducatif et 74 % dans les six mois. Trois ans plus tard, 67 % sont au chômage, 20 % en emploi et 12 % inactifs. Entre les deux, 85 % ont connu au moins six mois de chômage.

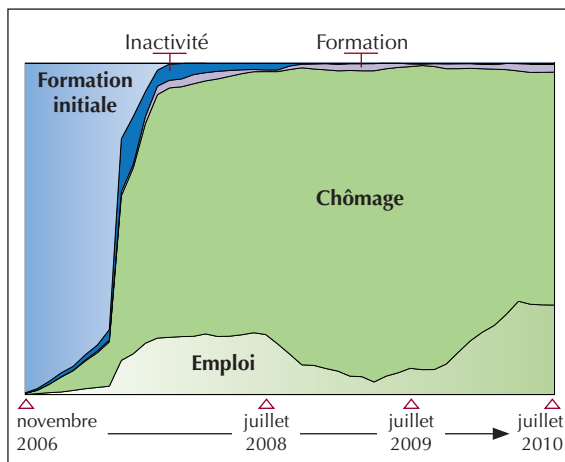


■ Les trajectoires d'entrée dans la vie active



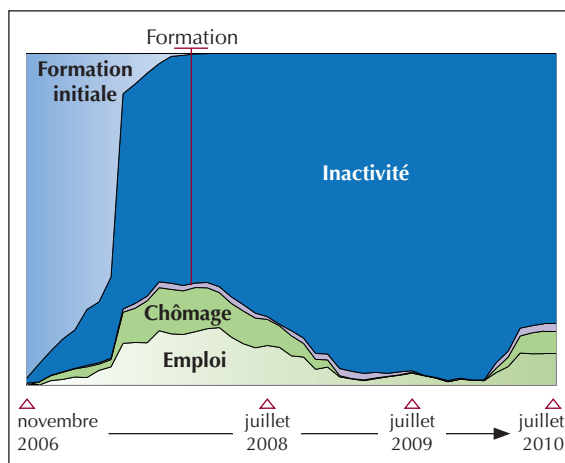
Chômage persistant ou récurrent

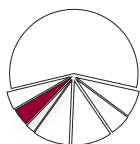
Le chômage persistant ou récurrent est un type de trajectoire qui concerne 9 % des jeunes sortis de formation initiale en 2007. Tous ont connu au moins douze mois de chômage au cours des premières années suivant leur sortie du système éducatif et 80 % d'entre eux ont passé au moins vingt-quatre mois au chômage. La moitié des jeunes concernés par ce type de trajectoire déclare moins de trois mois en emploi sur la période. En 2010, 74 % sont au chômage et 22 % en emploi.



Inactivité durable

2 % des jeunes de la génération 2007 ont connu une trajectoire d'inactivité durable. Ils n'occupaient pas d'emploi et n'en recherchaient pas. 90 % d'entre eux ont déclaré au moins vingt-trois mois d'inactivité sur la période, et 82 % ont connu tout au plus six mois d'emploi.

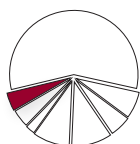
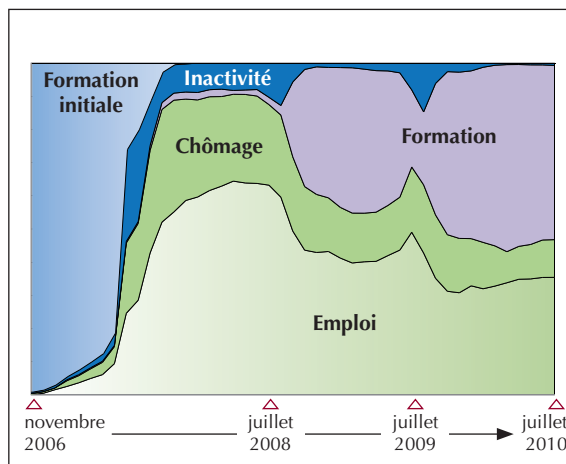




Formation ou reprise d'études après un passage sur le marché du travail

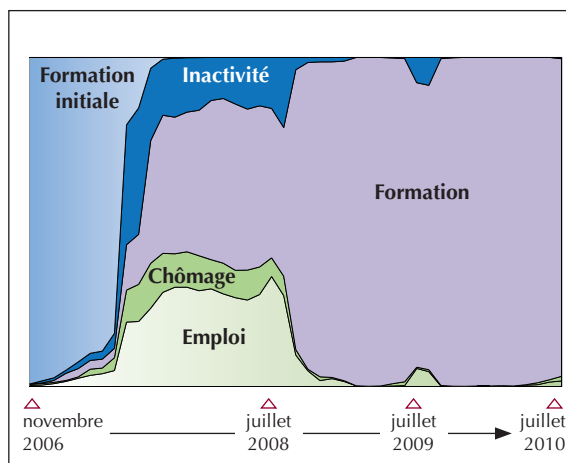
4 % des jeunes de la génération 2007 ont une trajectoire marquée par un retour en formation ou des reprises d'études après un passage sur le marché du travail, avec des périodes d'emploi ou de chômage. De façon plus fine, ce type de trajectoire se divise en deux sous-types : l'un marqué par un épisode de formation ou de reprise d'études au cours de la deuxième année suivant la sortie du système éducatif, après un court passage sur le marché du travail ; l'autre pour lequel il intervient au cours de la troisième année.

En moyenne, 65 % des jeunes concernés ont déclaré douze mois d'emploi ou plus entre la date de sortie du système éducatif et la date d'enquête et neuf sur dix ont connu de six à treize mois de chômage. À la date d'enquête, en 2010, 28 % sont en reprise d'études, 22 % en formation et 35 % occupent un emploi.



Reprise d'études ou formation de longue durée

Ce type de trajectoire concerne 5 % des jeunes sortis du système éducatif en 2007. Elle est caractérisée par une reprise d'étude ou des séquences de formation de longue durée après un court passage sur le marché du travail, sur des emplois de courte durée, mais aussi comme chômeur. Pour 48 % des jeunes de la génération 2007 connaissant ce type de trajectoire, la reprise d'études ou de formation a duré de douze à vingt-quatre mois ; pour les autres, c'est davantage. Sur la période, seuls 29 % ont été en emploi au moins sept mois. Trois ans après la sortie de formation initiale, 75 % des jeunes concernés poursuivent des études et 22 % sont en formation.



■ Les trajectoires d'entrée dans la vie active



Les trois quarts des jeunes sortis avec un master ont connu une trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi contre la moitié des titulaires d'un CAP ou BEP. Le lieu d'habitation a aussi son influence.

L'effet du diplôme joue sur les conditions d'entrée sur le marché du travail, dès la sortie de formation initiale, et pèse encore plus largement sur les premières années de vie active. En moyenne, plus le niveau de sortie est élevé, plus les trajectoires d'accès rapide et durable à l'emploi sont fréquentes et plus les trajectoires de décrochage ou de chômage récurrent sont rares. 75 % des jeunes sortis avec un master ont ainsi connu une trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi. Ils sont 70 % au niveau licence, 56 % au niveau du baccalauréat et 52 % au niveau du CAP ou BEP.

Les jeunes sortis sans aucun diplôme sont de loin les plus pénalisés, seuls 29 % connaissent un accès rapide et durable à l'emploi. Ils ne sont pas beaucoup plus exposés que la moyenne à l'accès différé en emploi (16 % contre 12 %). En revanche, ils sont bien plus concernés par les situations de chômage persistant ou récurrent : 25 % contre 15 % des jeunes sortis avec un CAP ou BEP et 5 % des bacheliers. Les non-diplômés sont également un peu plus nombreux que la moyenne à connaître des trajectoires de décrochage de l'emploi (12 %).

La prise en compte des spécialités et des voies de formations contribue cependant à nuancer ce constat général. À niveau comparable, dans les filières professionnelles, l'accès rapide et durable à l'emploi est beaucoup plus fréquent pour les formations industrielles que pour les formations tertiaires. Dans les formations générales, au niveau licence comme au niveau master, il profite davantage aux diplômés de sciences dures ou de STAPS qu'aux diplômés de sciences humaines et sociales (LSH, gestion ou droit). Dans la typologie présentée, certains diplômes professionnels conduisent même à un parcours initial plus favorable que des diplômes généraux de niveau supérieur. Un constat qui doit néanmoins être relativisé dans la mesure où le niveau de salaire, le type de contrat de travail et les perspectives d'évolutions futures ne sont pas pris en compte dans la typologie des parcours.

Les chances d'accéder à des parcours scolaires longs et aux diplômes les plus élevés ne sont pas les mêmes pour tous. Les caractéristiques socio-démographiques vont donc aussi peser sur l'accès aux trajectoires les plus favorables, d'autant que d'autres effets que le diplôme peuvent plus ou moins freiner l'accès à l'emploi. Ainsi, 67 % des jeunes dont le père était cadre, ingénieur, professeur ou exerçait une profession libérale ont connu un accès rapide et durable à l'emploi et seulement 2 % une situation de chômage persistant ou récurrent. Ces proportions sont respectivement de 51 % et 13 % quand le père était ouvrier à la date de fin d'études.

Avec près d'un jeune sur deux concernés, les jeunes qui résidaient en zone urbaine sensible au moment de leur sortie du système éducatif sont quant à eux deux fois plus exposés aux trajectoires de chômage récurrent que les autres. Les différences selon le genre, bien que moins marquées, jouent au détriment des jeunes femmes : elles sont un peu moins nombreuses à accéder rapidement et durablement à l'emploi. Sans être plus exposées que les hommes aux trajectoires de décrochage ou de chômage récurrent, elles sont plus fréquemment concernées par les trajectoires de reprise d'études ou de formation de longue durée.

Les zones urbaines sensibles représentent des quartiers défavorisés ciblés par la politique de la ville. Elles ont été définies par les lois du 14 novembre 1996 et du 1er août 2003.

■ Trajectoires d'entrée dans la vie active selon le niveau de diplôme

	Accès rapide et durable à l'emploi	Accès différé à l'emploi		Décrochage de l'emploi	Chômage persistant ou récurrent	Inactivité durable	Formation ou reprise d'études	
		après une période de chômage	après une période d'inactivité ou de formation				après passage sur le marché du travail	de longue durée
								(en %)
Non diplômés	29	8	8	12	25	7	5	6
CAP-BEP-mention complémentaire	52	9	6	12	15	1	3	2
Tertiaire	42	10	9	12	18	2	4	3
Industriel	60	8	3	12	11	1	3	2
Baccalauréat	56	5	6	10	5	2	7	9
Professionnel ou technologique tertiaire	53	7	7	11	5	3	7	7
Professionnel ou technologique industriel	72	5	2	9	5	1	3	3
Baccalauréat général	41	3	9	8	5	1	10	23
Bac+2	73	6	3	10	2	1	3	2
De la santé ou du social	94	1	2	2	0	0	1	0
BTS-DUT tertiaire	65	9	4	15	2	1	3	1
BTS-DUT industriel	72	5	2	11	4	0	4	2
DEUST, DEUG et autres bac+2	61	3	9	6	2	7	5	7
Licence	70	4	4	8	3	1	6	4
Licence professionnelle	79	6	1	8	3	0	2	1
LSH, gestion, droit	61	5	5	9	3	1	9	7
Maths, sciences et techniques, santé, STAPS	70	2	9	5	2	1	7	4
Bac+4 - Master 1	69	7	5	6	3	2	6	2
Bac+5 - Master 2	75	7	3	9	2	1	2	1
LSH, gestion, droit	65	10	4	12	3	1	3	2
Maths, sciences et techniques, santé, STAPS	75	6	6	9	1	1	1	1
Écoles de commerce	72	11	2	10	2	0	3	0
Écoles d'ingénieurs	89	3	1	4	2	0	1	0
Doctorat	79	7	4	4	3	1	2	0
Ensemble	58	7	5	10	9	2	4	5

Champ : ensemble de la génération 2007 (739 000 individus).

■ Caractéristiques des jeunes, selon les types de trajectoires

	Accès rapide et durable à l'emploi	Accès différé à l'emploi	Décrochage de l'emploi	Chômage persistant ou récurrent	Inactivité durable	Formation ou reprise d'études	Ensemble
							(en %)
Sexe							
Hommes	60	11	10	9	2	8	100
Femmes	54	13	10	9	3	11	100
Catégorie sociale du père à la fin des études							
Cadre, ingénieur, profession libérale, professeur	67	10	9	2	1	11	100
Profession intermédiaire	66	10	9	5	2	8	100
Employé	54	12	11	11	3	9	100
Ouvrier	51	15	11	13	2	8	100
Résidence à la fin des études							
Zus	45	15	11	18	3	8	100
Hors Zus	58	12	10	9	2	9	100

Champ : ensemble de la génération 2007 (739 000 individus).

Les mobilités dans l'emploi



■ Mobilités dans l'emploi



En trois ans, 26 % des jeunes ont occupé au moins trois emplois ; 38 % en ont connu un seul.

38 % des jeunes n'ont occupé qu'un seul emploi au cours de leurs trois premières années d'activité. Plus le niveau d'études est élevé, moins les jeunes changent d'emploi pendant cette période : 61 % des sortants des écoles de commerce et d'ingénieurs de niveau bac+5 n'ont connu qu'un seul emploi. À l'inverse, plus de la moitié des jeunes de la génération ont changé au moins une fois d'emploi durant ces trois années. Les diplômés des bacs professionnels et technologiques ainsi que des BTS et DUT industriels sont même un tiers à avoir connu au moins trois séquences d'emploi en trois ans.

À niveau équivalent, les sortants de filières professionnelles ou techniques industrielles affichent davantage de mobilité que les diplômés généraux, ou relatifs à une spécialité des services. Ainsi, 56 % des sortants de filière santé sociale au niveau bac+2 n'ont connu qu'un seul employeur.

Trois emplois sur quatre sont exercés dans le tertiaire, soit une proportion équivalente à celle de l'ensemble de la population active. Les activités de l'éducation, la santé, l'action sociale et l'administration regroupent près d'un tiers des jeunes en emploi trois ans après leur sortie du système éducatif. Viennent ensuite, avec un quart des jeunes en emploi, les secteurs du commerce et des services qualifiés aux entreprises. Néanmoins, certains secteurs sont plutôt masculins et d'autres plutôt féminins. Ainsi, près d'une femme sur quatre est employée dans la santé ou l'action sociale tandis qu'un homme sur quatre travaille dans la construction ou les services qualifiés aux entreprises. Seul le secteur du commerce fait preuve d'une grande mixité, il emploie environ 13 % des hommes comme des femmes.

Entre les débuts de vie active et la situation trois ans après, la répartition sectorielle de l'emploi des jeunes se transforme. Les secteurs du commerce et des services aux particuliers voient leur poids diminuer au profit de l'administration, de la santé, de l'éducation et des services qualifiés aux entreprises. La part de l'emploi dans l'industrie diminue également et de façon plus prononcée pour les jeunes hommes qui rejoignent les secteurs des services qualifiés aux entreprises. Pour les jeunes femmes, la structure sectorielle se renforce dans les secteurs de la santé, de l'action sociale et de l'éducation au détriment des services aux particuliers et du commerce.

La répartition de l'emploi des jeunes débutants entre secteur public et entreprises privées s'en trouve modifiée. Ensemble, les trois fonctions publique, d'État, territoriale et hospitalière représentent 20,5 % des emplois au terme des trois premières années d'activité, un chiffre assez proche de celui de l'emploi public dans l'emploi tous âges confondus (20,6 %). Or, elles ne totalisaient que 16,7 % des premiers emplois occupés. Cette entrée progressive dans la fonction publique est plus accentuée pour les jeunes femmes (+4,8 %) que pour les jeunes hommes (+3,1 %).

Les services qualifiés aux entreprises recouvrent les activités de conseil et d'assistance informatique, les services juridiques, comptables et de conseil en gestion et en communication, les activités d'ingénierie, de recherche-développement et de télécommunications.

■ Mobilités au cours des trois premières années de vie active

	Nombre d'emplois depuis la sortie du système éducatif				
	Aucun	Un	Deux	Trois et plus	Total
	(en %)				
Non diplômés	25	32	23	20	100
CAP-BEP-mention complémentaire	8	39	26	27	100
Bac pro/techno (MP-MC-BT)	4	34	30	32	100
Baccalauréat général	16	35	20	29	100
Autre Bac+2 santé, social	0	56	26	18	100
BTS-DUT industriel	2	34	30	34	100
DEUST, DEUG et autres bac+2	6	37	31	26	100
Licence	3	40	31	26	100
Master 1 et autres bac+4	4	40	29	27	100
Master 2 hors écoles	2	43	33	22	100
Master 2 écoles de commerce, d'ingénieurs	1	61	27	11	100
Doctorat	2	46	35	17	100
Ensemble	8	38	28	26	100

Champ : ensemble de la génération 2007 (739 000 individus).

■ Secteurs d'emploi à la date de l'enquête et évolution depuis le premier emploi

Par secteurs d'activités

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Emploi au printemps 2010	Evolution par rapport au 1er emploi occupé	Emploi au printemps 2010	Evolution par rapport au 1er emploi occupé	Emploi au printemps 2010	Evolution par rapport au 1er emploi occupé
	(en %)		(en %)		(en %)	
Agriculture, Sylviculture, Pêche	2,7	-0,1	0,7	-0,2	2,0	0,0
Industries agricoles et alimentaires	3,9	-1,7	3,3	-0,9	3,6	-1,4
Industries des biens de consommation	2,2	-0,2	2,2	-1,0	2,2	-0,6
Industrie automobile	2,0	-1,3	0,4	-0,4	1,3	-0,8
Industries des biens d'équipement	2,1	-1,0	0,8	-0,2	1,5	-0,6
Industries des biens intermédiaires	7,3	-0,1	2,5	0,3	5,1	0,2
Construction	14,6	-1,2	2,6	0,4	9,0	-0,4
Commerce	13,4	-0,8	14,4	-2,8	13,9	-2,1
Transports	3,8	0,6	1,4	-0,3	2,7	0,2
Activités financières et immobilières	2,6	0,2	5,7	0,8	4,0	0,4
Services qualifiés aux entreprises	14,5	2,3	9,2	0,9	12,0	1,7
Services opérationnels aux entreprises	3,5	0,1	2,0	-0,5	2,8	-0,1
Services aux particuliers	9,3	-1,0	11,5	-4,1	10,3	-2,5
Éducation	5,2	0,7	11,3	1,9	8,0	1,2
Santé, Action sociale	5,3	0,9	23,7	4,5	13,9	2,5
Administration	7,6	2,7	8,3	1,4	7,9	2,1
Ensemble	100		100		100	

Champ : sortants ayant eu un premier emploi (678 000) et sortants en emploi à date d'enquête (534 000).

■ Mobilités dans l'emploi



La mobilité professionnelle est un levier important des progressions de salaire mais permet surtout de rattraper de faibles rémunérations à l'embauche.

Les différences de salaires en début de carrière sont faibles entre titulaires de CAP/BEP et de baccalauréat ; ce constat est valable pour les femmes comme pour les hommes. Les titulaires d'un bac+2 et d'un bac+3 ont également des salaires initiaux assez proches. Au-delà, chaque année d'étude supplémentaire majore le niveau de salaire reçu. Toutefois, parmi les hommes, le niveau de salaire initial des docteurs est équivalent à celui des sortants à bac+5. Les écarts de salaires médians selon le sexe, au bénéfice des hommes, s'atténuent au fil des années, passant de 11,3 à 7,7 % pour l'ensemble des sortants grâce à des progressions un peu plus soutenues chez les femmes.

L'évolution salariale entre le premier et le dernier emploi croît avec le niveau de formation : elle passe de 9 % pour les sortants sans diplôme à 21 % pour les docteurs. Le temps passé en emploi sur les trois ans est un élément déterminant de ces progressions. Une augmentation réelle ne se manifeste qu'à partir du moment où le temps de présence en emploi a dépassé un an et demi sur les trois ans.

Les mobilités professionnelles favorisent les progressions salariales. En moyenne annuelle, les salaires augmentent de plus de 10 % par an pour ceux qui ont connu au moins trois changements d'emploi contre seulement 4,8 % parmi les jeunes qui n'ont occupé qu'un seul emploi. Cette prime à la mobilité est particulièrement sensible pour les non-qualifiés et les titulaires d'un bac+4 ou d'un master. Toutefois, une mobilité fréquente permet un rattrapage de carrière plus qu'une accélération de l'avancement salarial. En effet, les salaires de départ des diplômés du supérieur les plus mobiles sont nettement plus faibles que ceux de leurs homologues restés chez leur premier employeur. Le gain obtenu à l'issue des trois ans par les premiers reste insuffisant pour compenser le retard initial. Les titulaires de CAP-BEP ou d'un baccalauréat connaissent des niveaux de salaire d'arrivée assez proches, qu'ils aient été mobiles ou non. Au final, il n'y a que pour les jeunes sortis non diplômés du système éducatif que la mobilité conduit à une réelle plus-value salariale.

Les évolutions de salaires dépendent du secteur d'emploi. Pour les jeunes qui n'ont pas connu de mobilité sectorielle au cours de la période, elles s'échelonnent de 3,3 % dans les services aux entreprises à plus de 8 % dans l'éducation, pour une croissance annuelle de 6 % enregistrée pour l'ensemble. Les secteurs tertiaires offrent plutôt de meilleures perspectives d'évolution que l'industrie ou la construction, mais au prix de niveaux initiaux de salaire parfois modestes, comme dans le commerce. Les services aux particuliers conjuguent un niveau initial faible et des perspectives d'évolution très modérées.

■ Évolution du salaire médian net mensuel

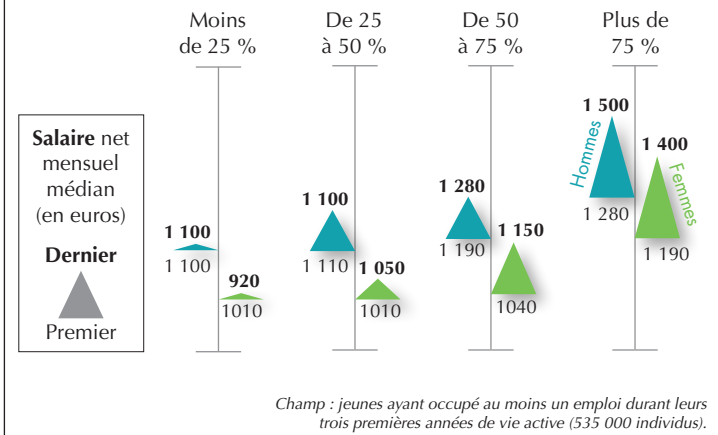
Durant les trois premières années de vie active

	Femmes		Hommes	
	Premier salaire	Dernier salaire	Premier salaire	Dernier salaire
	(en euros)		(en euros)	
Non diplômés	920	1 060	1 100	1 200
CAP-BEP-mention complémentaire	1 010	1 065	1 190	1 300
Baccalauréat	1 010	1 170	1 180	1 300
Bac+2	1 220	1 410	1 280	1 500
Licence	1 200	1 440	1 350	1 560
Bac+4 - Master 1	1 300	1 620	1 480	1 730
Bac+5 - Master 2	1 500	1 880	1 880	2 170
Doctorat	1 800	2 130	1 840	2 280
Ensemble	1 110	1 300	1 240	1 400

Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi durant leurs trois premières années de vie active (535 000 individus).

■ Évolution de salaire et temps passé en emploi

Temps passé en emploi durant les trois premières années de vie active



■ Évolution du salaire et secteur d'activité

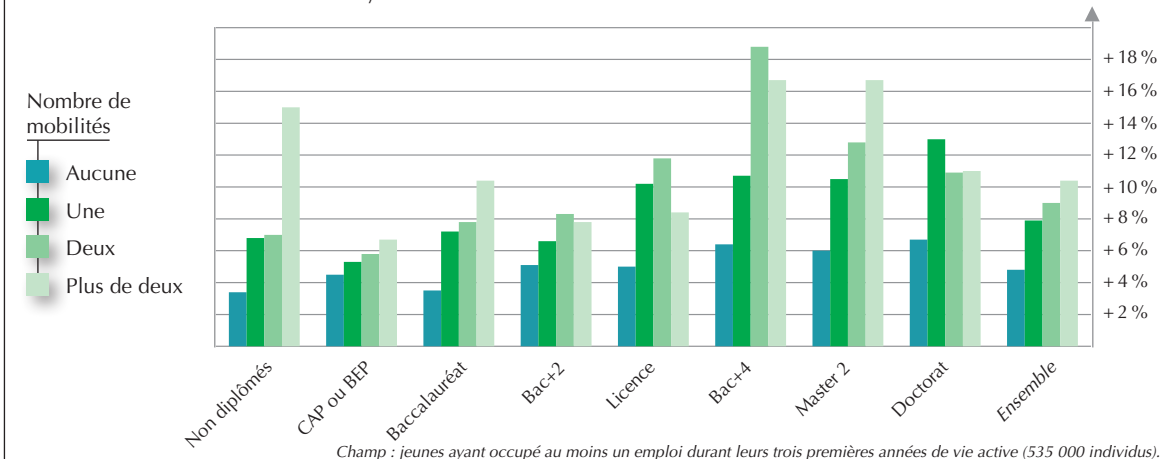
Secteur d'activité	Taux de croissance annuel moyen des salaires (en %)	
	Premier salaire net médian (en euros)	Taux de croissance
• Agriculture	1 100	5,2
• Industrie agroalimentaire	1 220	5,5
• Industrie des biens de consommation	1 400	5,3
• Automobile	1 400	5,7
• Industrie des biens d'équipements	1 520	4,0
• Industrie des biens intermédiaires	1 400	4,8
• Construction	1 260	5,8
• Commerce	1 100	6,3
• Transports	1 400	6,1
• Activités financières et immobilières	1 370	7,6
• Services qualifiés aux entreprises	1 500	6,1
• Services opérationnels aux entreprises	1 240	3,3
• Services aux particuliers	1 080	5,5
• Éducation	1 260	8,4
• Santé, Action sociale	1 300	5,2
• Administration	1 200	6,9
• Ensemble	1 250	6,0

Champ : jeunes n'ayant pas changé de secteur d'activité au cours de leurs trois premières années de vie active (349 000 individus).

Le taux de croissance annuel moyen des salaires est un taux d'augmentation qui permet de neutraliser l'effet des différentes durées passées en emploi sur l'évolution de salaire.

■ Évolution de salaire et nombre de mobilités

Taux de croissance annuel moyen du salaire



■ Mobilités dans l'emploi



En trois ans, la part de cadres gagne trois points, celle des ouvriers diminue de quatre points. Ces évolutions résultent du solde entre les promotions et les déclassements.

À la sortie du système éducatif, de nombreux jeunes acceptent des emplois d'attente sans beaucoup de rapport avec leur formation et/ou leurs aspirations. Les premières années d'activité sont ensuite le théâtre de nombreuses mobilités professionnelles au sein ou hors de la première entreprise d'accueil. Celles-ci conduisent à une meilleure reconnaissance des qualifications. Entre la première embauche et l'emploi occupé en fin de troisième année de vie active, la part des jeunes occupant un emploi d'ouvrier non qualifié diminue de quatre points, celle des jeunes ayant accédé à des positions de cadre progresse de deux points et celle des professions intermédiaires de quatre points. Il s'agit là d'un solde entre des promotions, très fréquentes, et des déclassements dont le nombre n'est pas négligeable. Ainsi, 53 % des individus qui ont été recrutés sur des postes d'employés ou d'ouvriers non qualifiés à leur première embauche exercent *a minima* un emploi d'employé ou d'ouvrier qualifié au printemps 2010. À l'inverse, 8 % des jeunes recrutés sur leur premier emploi en tant qu'ouvrier ou employé qualifié, occupent trois ans plus tard des emplois non qualifiés. En haut de l'échelle des positions sociales, l'effet de la crise est net : 14 % des jeunes embauchés comme cadre lors de leur premier emploi ont accepté plus tard une position professionnelle moins élevée. Ils n'étaient que 7 % dans ce cas au sein de la génération 2004.

Le niveau de formation détermine toujours largement la position sociale. Après trois ans de vie active, lorsqu'ils travaillent, les non-diplômés et les titulaires d'un CAP ou d'un BEP de la génération 2007 ont plus de huit chances sur dix d'être ouvrier ou employé. À l'inverse, les titulaires d'un doctorat, d'un diplôme d'ingénieur, ou d'un master ont plus de deux chances sur trois d'occuper une position de cadre. Entre ces deux extrêmes, les professions intermédiaires constituent l'horizon le plus probable des jeunes titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 à bac+4.

En début de carrière, le statut de salarié constitue toujours la norme. Les installations précoces « à son compte » sont rares. Autour de 1 % des jeunes de la génération sont travailleurs indépendants, agriculteurs compris. Ce statut est plus fréquent parmi les jeunes ayant un faible niveau de formation : 2 % des jeunes non diplômés et 3 % des bacheliers travaillent sous ce statut. Il s'agit peut-être d'un effet de la création du statut d'auto-entrepreneur, souvent mobilisé par des chômeurs et très utilisé dans les services aux personnes.

Au sein de la génération 2007, la répartition sexuée des emplois demeure marquée. 38 % des garçons qui occupent un emploi sont ouvriers contre seulement 7 % des filles. Ces dernières sont plus touchées par le chômage et plus souvent inactives, mais, lorsqu'elles sont salariées, elles exercent presque huit fois sur dix des fonctions d'employées ou de professions intermédiaires. Néanmoins, au terme de leurs trois premières années de vie active, elles déclarent moins souvent que les garçons occuper des positions de cadre (17 % contre 19 %).

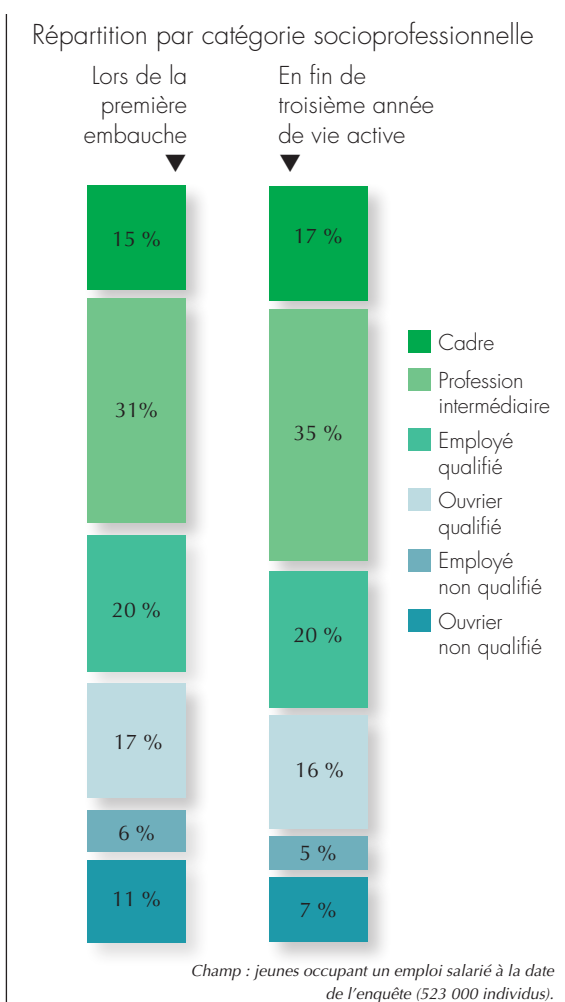
Une **promotion** correspond au passage d'une catégorie socioprofessionnelle à une autre plus élevée.

Un **déclassement** correspond au passage d'une catégorie socioprofessionnelle à une autre moins élevée.

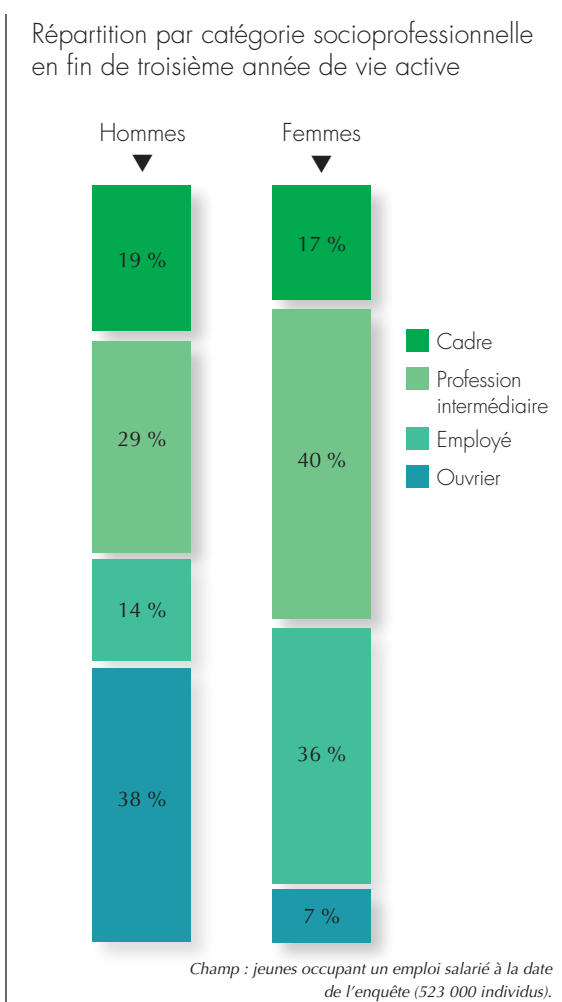
La distinction entre ouvriers qualifiés et non qualifiés est inscrite dans la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (PCS) de 2003. Ce n'est pas le cas pour les employés pour lesquels la distinction entre emplois qualifiés et non qualifiés utilise ici la définition proposée par G. Burnod et A. Chenu (cf. « Employés qualifiés et non qualifiés : une proposition d'aménagement de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles », Travail et Emploi, n° 96, avril 2001).

3 Évolutions professionnelles

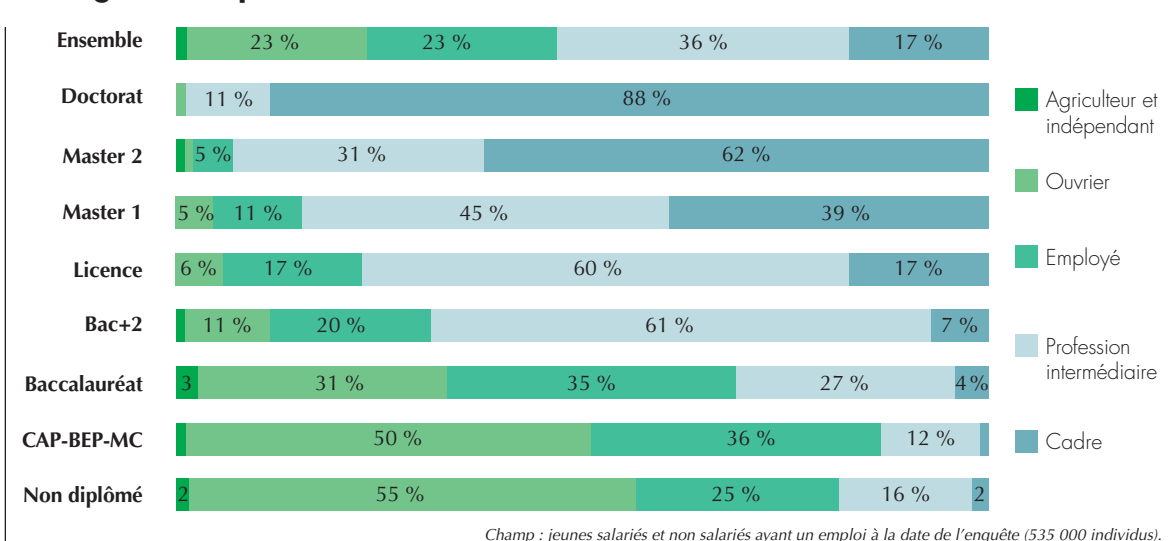
■ Évolution du statut



■ Statut et sexe



■ Catégorie socioprofessionnelle et niveau de formation



Trois ans après la fin de la formation initiale



■ Trois ans après



Trois ans après l'entrée sur le marché de l'emploi, 72 % des jeunes travaillent. En moyenne, hommes et femmes ont des taux de chômage équivalents.

Les jeunes sortis du système éducatif en 2007 ont connu une insertion nettement dégradée par rapport à celle de leurs homologues sortis en 2004. Trois ans après, ils sont moins nombreux en emploi et plus fréquemment au chômage. Cette dégradation a surtout affecté les moins diplômés. Dans une moindre mesure, les diplômés de l'enseignement supérieur ont également été touchés, à l'exception des jeunes docteurs dont la situation s'améliore par rapport à l'enquête précédente.

Trois ans après être sortis du système éducatif, les jeunes de la génération 2007 restent néanmoins largement présents sur le marché du travail. Leur taux d'activité s'établit à 89 % : 72 % d'entre eux travaillent et 17 % recherchent un emploi. Les jeunes non diplômés éprouvent des difficultés de plus en plus grandes pour accéder à l'emploi ou s'y maintenir. Ils sont plus souvent au chômage (+16 points) et occupent beaucoup moins souvent un emploi (-24 points) que l'ensemble de la génération. De plus, lorsqu'ils sont au chômage en 2010, ils le sont depuis beaucoup plus longtemps que les jeunes diplômés. Dans une moindre mesure, les sortants de l'enseignement secondaire titulaires d'un CAP, d'un BEP ou d'un baccalauréat éprouvent eux aussi des difficultés à se stabiliser dans emploi. Cette difficulté reste néanmoins beaucoup plus grande pour les sortants de formations générales ou tertiaires que pour les sortants de formations industrielles.

L'entrée dans la vie active est dans certains cas hésitante : trois ans après leur sortie du système éducatif, 7 % des jeunes ont repris leurs études ou suivent une formation. Il s'agit principalement de jeunes qui avaient interrompu leur cursus en 2007 sur un échec, jeunes sortis sans diplôme, jeunes bacheliers des séries générales ou technologiques tertiaires ayant échoué dans l'enseignement supérieur, titulaires d'un DEUG ou d'une licence. Par exemple, 12 % des licenciés des filières de lettres et sciences humaines, gestion et droit sont en formation ou en reprise d'études trois années après leur sortie de l'enseignement supérieur.

4 % des jeunes sont dits inactifs : ils sont sans emploi et n'en recherchent pas. Cette situation de retrait volontaire du marché du travail caractérise plus souvent des jeunes femmes et elle est plus fréquente lorsque la qualification détenue est peu recherchée sur le marché du travail : absence de diplôme, CAP, BEP ou baccalauréat tertiaire, DEUG.

À l'exception des diplômés de bac+2 et bac+4, le taux de chômage des femmes est toujours supérieur à celui des hommes, et quelquefois très largement. Pour autant, sur l'ensemble des sortants, l'écart entre les taux de chômage des deux sexes est à peine d'un point. En effet, les femmes atteignent en moyenne un niveau d'études beaucoup plus élevé que les hommes. Or, la qualité de l'insertion est étroitement liée au niveau de fin d'études : 48 % des femmes de la génération 2007 détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur à la fin de leurs études, contre 36 % des hommes.

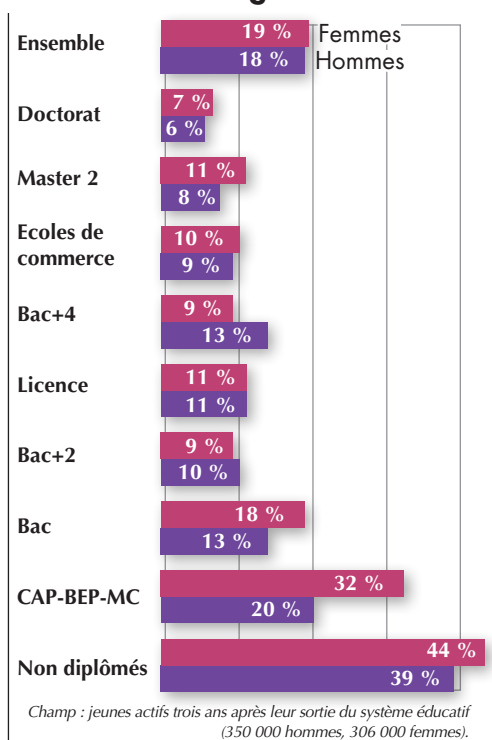
Les docteurs de l'enseignement supérieur agrègent toutes les disciplines y compris les disciplines de la santé (médecins, pharmaciens, vétérinaires, etc.)

■ Situation professionnelle trois ans après la fin des études

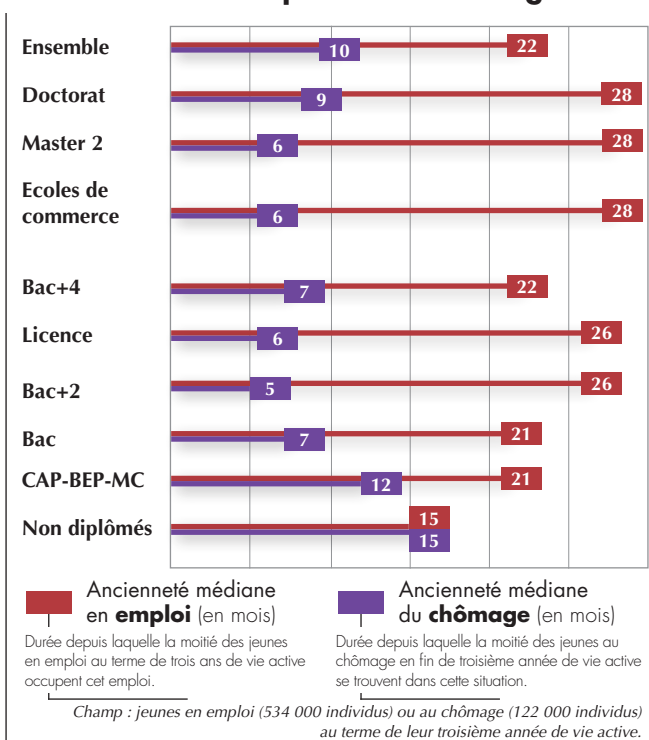
	Actifs		Inactivité	Reprise d'études ou formation	Total	Taux de chômage
	Emploi	Chômage				
					(en %)	(en %)
Non diplômés	48	33	9	10	100	41
CAP-BEP-mention complémentaire	70	22	3	5	100	24
Tertiaire	65	26	4	5	100	28
Industriel	74	20	2	4	100	21
Baccalauréat	69	13	4	14	100	15
Professionnel ou technologique tertiaire	70	15	4	11	100	18
Professionnel ou technologique industriel	84	10	2	4	100	10
Baccalauréat général	53	12	4	31	100	18
Bac+2	85	9	3	3	100	9
De la santé ou du social	97	1	1	1	100	1
BTS-DUT tertiaire	81	13	3	3	100	14
BTS-DUT industriel	86	8	2	4	100	8
DEUST, DEUG et autres bac+2	71	11	8	10	100	13
Licence	80	10	2	8	100	11
Licence professionnelle	88	8	2	2	100	8
LSH, gestion, droit	73	12	3	12	100	14
Maths, sciences et techniques, santé, STAPS	81	9	1	9	100	10
Bac+4 - Master 1	81	10	4	5	100	11
Bac+5 - Master 2	87	9	2	2	100	10
LSH, gestion, droit	82	12	2	4	100	13
Maths, sciences et techniques, santé, STAPS	88	9	1	2	100	9
Écoles de commerce	89	9	0	2	100	9
Écoles d'ingénieurs	93	5	1	1	100	5
Docteurat	91	6	2	1	100	7
Ensemble	72	17	4	7	100	19

Champs : ensemble de la génération 2007 (739 000 individus) ; jeunes actifs trois ans après leur sortie du système éducatif pour le « taux de chômage » (656 000 individus).

■ Taux de chômage



■ Ancienneté en emploi ou au chômage



■ Trois ans après



Trois ans après l'entrée sur le marché du travail, un tiers des jeunes qui travaillent sont en EDD, et près de 20 % sont à temps partiel, dont 10 % sans l'avoir choisi.

Trois ans après la sortie du système éducatif, les emplois à durée indéterminée (EDI) représentent la forme prédominante d'emploi pour la majorité des diplômés. Seuls les titulaires d'un baccalauréat général ou d'un baccalauréat tertiaire sont moins de la moitié à occuper des CDI ou à être fonctionnaires. Les EDI concernent également moins de la moitié des jeunes non diplômés. À l'autre extrémité de la hiérarchie, la proportion relativement faible d'EDI parmi les docteurs s'explique en partie par l'importance du statut de profession libérale qui représente 13 % des emplois.

Néanmoins, un tiers des jeunes qui travaillent restent employés sur un emploi à durée déterminée (EDD). Cette proportion d'emploi précaire décroît avec le niveau de diplôme, mais la règle admet quelques exceptions. Le taux d'EDD est par exemple plus faible pour les diplômés d'un bac+2 de la santé et du social que pour les titulaires d'un master en lettres, sciences humaines, gestion ou droit.

Après trois ans de vie active, 6 % des jeunes en emploi sont intérimaires. L'intérim concerne surtout les non-diplômés et les diplômés de CAP et BEP, et dans une moindre mesure les jeunes hommes bacheliers ou diplômés de DUT et BTS. Les autres contrats à durée déterminée (vacataires, saisonniers, contrats aidés, etc.) représentent au terme de ces trois années 11 % des emplois et les CDD de droit commun 16 %.

Sans surprise, les rémunérations sont proportionnelles au niveau de diplôme. Les salaires perçus par les jeunes docteurs sont près de deux fois plus élevés que ceux des jeunes non diplômés. Toutefois, si globalement la hiérarchie des salaires est strictement parallèle à celle des niveaux d'études, les diplômés des spécialités industrielles ou scientifiques perçoivent des salaires systématiquement plus élevés (de +9 % à +16 % selon le niveau de diplôme) que leurs homologues détenant un diplôme dans une spécialité tertiaire ou en lettres, droit, sciences humaines, gestion, etc.

Des CAP-BEP aux masters deuxième année, les jeunes issus des spécialités tertiaires ou de sciences humaines sont plus fréquemment employés à temps partiel ou en emploi à durée déterminée. Les jeunes titulaires d'un CAP, d'un BEP ou d'un baccalauréat tertiaire apparaissent ainsi particulièrement concernés par les emplois à temps partiel subi. Les jeunes diplômés de spécialités industrielles sont pour leur part plus nombreux à travailler en intérim.

Les emplois à durée indéterminée (EDI) regroupent les emplois sous contrat à durée indéterminée du secteur privé ou public, les emplois sous statut de fonctionnaire.

Les emplois à durée déterminée (EDD) regroupent les emplois sous contrat temporaire (contrats aidés, intérim, saisonniers, etc.)

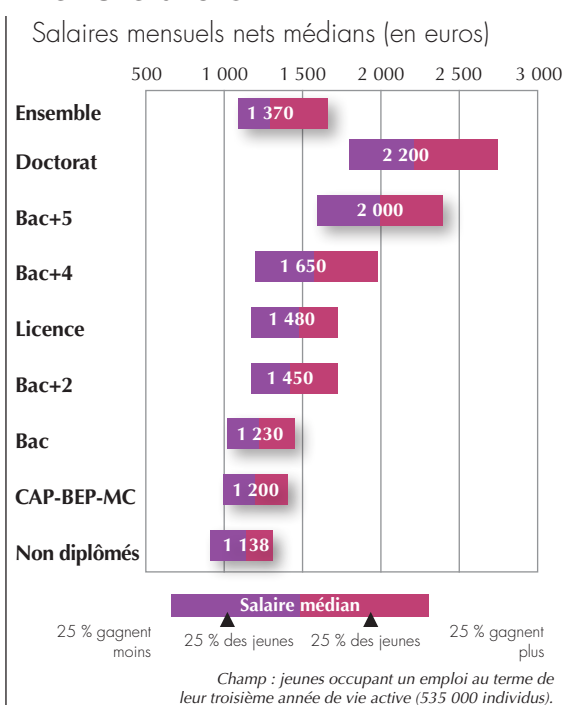
Temps partiel subi/temps partiel choisi : c'est un temps de travail qui ne correspond pas au désir du salarié qui aurait souhaité travailler d'avantage. Le temps partiel choisi identifie un temps de travail voulu par le salarié.

■ Conditions d'emploi trois ans après la fin des études

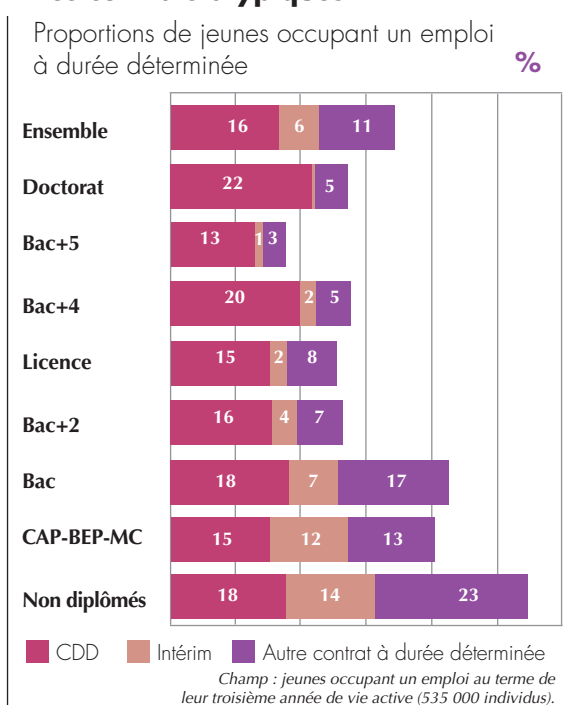
	Statut de l'emploi				Temps de travail			
	EDI	EDD	Non salarié	Total	Temps complet	Temps partiel		Total
	(en %)				(en %)			
						« choisi »	« subi »	
Non diplômés	39	55	6	100	75	12	13	100
CAP-BEP-mention complémentaire	55	40	5	100	77	9	14	100
Tertiaire	51	45	4	100	66	12	22	100
Industriel	58	36	6	100	86	7	7	100
Baccalauréat	52	42	6	100	79	10	11	100
Professionnel ou technologique tertiaire	47	47	6	100	72	11	17	100
Professionnel ou technologique industriel	63	32	5	100	88	9	3	100
Baccalauréat général	41	54	5	100	78	13	9	100
Bac+2	68	26	6	100	86	9	5	100
De la santé ou du social	72	16	12	100	80	16	4	100
BTS-DUT tertiaire	66	30	4	100	87	7	6	100
BTS-DUT industriel	68	28	4	100	92	5	3	100
DEUST, DEUG et autres bac+2	64	30	6	100	78	11	11	100
Licence	72	25	3	100	84	9	7	100
Licence professionnelle	78	20	2	100	94	4	2	100
LSH, gestion, droit	68	29	3	100	76	13	11	100
Maths, sciences et techniques, santé, STAPS	68	28	4	100	83	9	8	100
Bac+4 - Master 1	68	27	5	100	86	7	7	100
Bac+5 - Master 2	79	17	4	100	92	6	2	100
LSH, gestion, droit	68	28	4	100	87	8	5	101
Maths, sciences et techniques, santé, STAPS	72	19	9	100	88	10	2	99
Écoles de commerce	89	9	2	100	94	5	1	100
Écoles d'ingénieurs	92	7	1	100	99	1	0	100
Docteur	60	27	13	100	75	20	5	100
Ensemble	61	34	5	100	82	9	9	100

Champ : jeunes occupant un emploi au terme de leur troisième année de vie active (535 000 individus).

■ Rémunérations



■ Les contrats atypiques



■ Trois ans après

Génération
2007

Trois ans après la fin de leurs études, 55 % des jeunes ont quitté le domicile de leurs parents, 34 % vivent en couple et 21 % habitent seuls. Si l'âge est une variable clef pour la décohabitation, le sexe et la situation professionnelle sont aussi déterminants.

Trois ans après leur entrée sur le marché du travail, plus de la moitié des jeunes ne résident plus chez leurs parents. Ils ont acquis une autonomie résidentielle et ils vivent en couple (34 %) ou seuls (21 %). On observe de fortes différences selon le sexe, puisque moins de la moitié des jeunes hommes sont autonomes contre près de deux tiers des jeunes femmes. Celles-ci vivent, à cette période de leur vie, beaucoup plus souvent en couple (44 % contre 24 %) et ce, quels que soient leur âge et leur niveau de diplôme. Ce phénomène est particulièrement marqué parmi les jeunes non diplômées, par ailleurs moins âgées que les autres : ces jeunes femmes vivent, en effet, trois fois plus souvent en couple que leurs homologues masculins. En revanche, la proportion de ceux et celles qui vivent seuls est très proche.

La décohabitation parentale et la mise en couple dépendent fortement de la situation professionnelle : les jeunes, hommes comme femmes, ont davantage tendance à quitter le foyer parental lorsqu'ils occupent un emploi. Cependant, à situation professionnelle équivalente, un fort écart perdure entre les deux sexes. En effet, parmi les jeunes occupant un emploi, près de la moitié des hommes n'ont toujours pas de logement autonome (29 % pour les femmes) et seulement un peu plus d'un quart d'entre eux sont installés en couple (49 % pour les femmes). De même, parmi les jeunes au chômage trois ans après leur entrée sur le marché du travail, près de huit jeunes hommes sur dix (contre seulement près de 6 jeunes femmes) vivent toujours au domicile parental.

De même, lorsque l'insertion n'est pas stabilisée, elle freine l'autonomie résidentielle. La proportion de ceux et celles qui occupent un emploi à durée indéterminée est en effet nettement supérieure lorsqu'on vit seul(e) ou en couple que lorsqu'on vit toujours chez ses parents. De même, l'ancienneté dans l'emploi occupé à la date de l'enquête est supérieure parmi les jeunes ayant acquis leur autonomie : sa valeur médiane est de 26 mois pour ceux qui vivent en couple, contre seulement 18 mois pour ceux qui vivent toujours sous le toit parental. Cette ancienneté plus élevée induit assez logiquement une rémunération moyenne supérieure pour ceux et celles qui vivent en couple, par rapport à ceux et celles n'ayant pas encore dé-cohabité et ce, quel que soit le niveau de diplôme considéré. Ainsi, parmi les jeunes hommes percevant un salaire inférieur à 1 400 € (salaire médian masculin), 62 % vivent chez leurs parents. En revanche, ceux qui perçoivent un salaire supérieur ne sont plus que 32 % à ne pas avoir dé-cohabité. Pour les jeunes femmes, si les proportions sont moindres, l'écart est sensiblement du même ordre. En effet, parmi celles qui gagnent moins que le salaire médian des femmes (1 300 €), 41 % vivent chez leurs parents, contre 16 % lorsqu'elles gagnent plus.

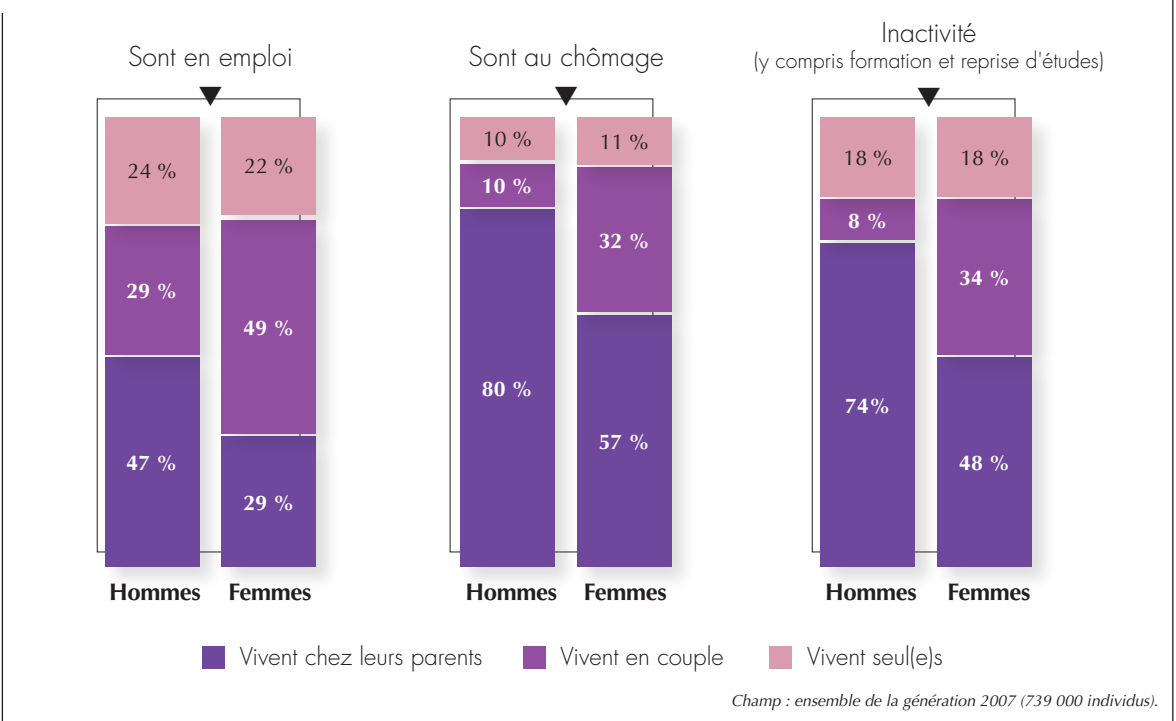
Une ancienneté médiane de 26 mois signifie que 50 % de la population ont une ancienneté dans l'emploi supérieure à 26 mois, et 50 % inférieure.

Situation trois ans après la fin des études

	Âge à la date de l'enquête (en années)	Ils habitent chez leurs parents		Ils vivent en couple		Ils vivent seuls	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
			(en %)		(en %)		(en %)
Non diplômés	21	83	60	9	28	8	12
CAP-BEP-MC	22	67	56	16	30	17	14
Bac pro et techno	23	61	46	19	41	19	13
Bac général	23	59	48	16	29	25	23
Bac+2 santé, social	26	14	13	55	65	31	22
Autres Bac+2	25	46	31	31	47	25	22
2e cycle	26	28	17	39	55	33	27
3e cycle ou écoles	28	13	11	49	59	38	30
Ensemble	24	55	36	24	44	21	20

Champ : ensemble de la génération 2007 (739 000 individus).

Situation professionnelle et autonomie résidentielle



Salaire trois ans après la fin des études

	Salaire net médian des jeunes qui...					
	Habitent chez leurs parents		Vivent en couple		Vivent seuls	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Non diplômés	1 200	1 010	1 200	1 050	1 350	1 050
CAP-BEP-MC	1 270	1 030	1 390	1 100	1 280	1 100
Bac pro et techno	1 290	1 140	1 400	1 200	1 300	1 200
Bac général	1 220	950	1 520	1 200	1 280	1 200
Bac+2 santé, social	1 650	1 580	1 620	1 600	1 700	1 620
Autres Bac+2	1 400	1 290	1 500	1 290	1 520	1 280
2e cycle	1 470	1 350	1 600	1 500	1 640	1 510
3e cycle ou écoles	2 050	1 840	2 200	1 920	2 100	1 950
Ensemble	1 300	1 120	1 620	1 410	1 520	1 410

Champ : jeunes en emploi au terme de leur troisième année de vie active (534 000 individus).

■ Trois ans après



Avec un taux de chômage plus élevé en moyenne de 11 points, les jeunes issus de Zus, et surtout les jeunes hommes, sont bien moins lotis que les autres.

Les jeunes qui résidaient dans une zone urbaine sensible (Zus) à la fin de leurs études en 2007 ont un profil sociodémographique différent de celui des autres jeunes de la génération. Ils sont plus souvent d'origine sociale modeste (38 % ont un père ouvrier contre 25 %) et enfants de parents nés à l'étranger (41 % contre 9 %). 29 % d'entre eux n'ont pas de diplôme, et seuls 27 % sont diplômés de l'enseignement supérieur (contre respectivement 18 % et 42 % des autres jeunes).

En 2010, trois ans après la fin de leurs études, leur taux de chômage est en moyenne de 29 %, largement supérieur à celui des autres jeunes de la génération (18 %). Ce risque accru de chômage touche particulièrement les jeunes hommes : 33 % d'entre eux y sont confrontés. Leur taux de chômage est ainsi supérieur à celui des jeunes femmes également originaires de Zus (25 %), ces dernières souffrant d'un handicap moindre vis-à-vis des autres jeunes femmes (19 %).

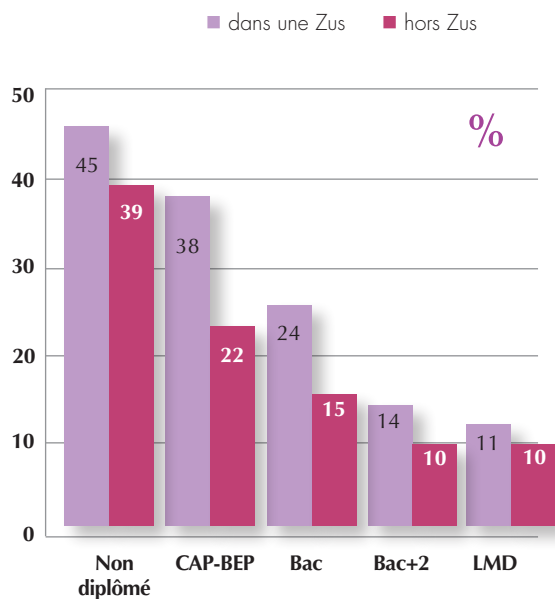
Ces difficultés particulières d'accès à l'emploi se retrouvent à tous les niveaux de diplôme, et culminent au niveau CAP-BEP. 38 % de ces diplômés résidant en Zus sont au chômage, contre 22 % des autres jeunes sortant au même niveau de diplôme. De plus, elles se conjuguent avec une plus grande précarité. Sur l'ensemble des jeunes issus de Zus en emploi trois ans après leur sortie du système scolaire, 61 % occupent un emploi à durée indéterminée contre 66 % des autres jeunes. Néanmoins, cette précarité est surtout accrue pour les hommes. Ils travaillent plus souvent à temps partiel et sont employés sur des contrats à durée déterminée (22 %) ou sur des missions d'intérim (15 %) beaucoup plus souvent que leurs homologues qui ne résident pas en Zus (respectivement 15 % et 9 % des statuts d'emploi). Le niveau de diplôme n'estompe pas le clivage entre les jeunes hommes issus des Zus et les autres. 52 % des diplômés du secondaire issus des Zus sont en emploi à durée indéterminée contre 64 % des autres jeunes. Le constat reste vrai pour les diplômés du supérieur : lorsqu'ils sont issus d'une Zus seuls 64 % d'entre eux sont en emploi à durée indéterminée contre 80 % des autres jeunes de niveau de diplôme équivalent.

Mais, le fait est à souligner, ce constat ne vaut pas pour les jeunes femmes : lorsqu'elles travaillent, leurs conditions d'emploi sont très proches, qu'elles soient ou non issues de Zus.

Les zones urbaines sensibles
représentent des quartiers défavorisés ciblés par la politique de la ville. Elles ont été définies par les lois du 14 novembre 1996 et du 1er août 2003.

Taux de chômage par diplôme

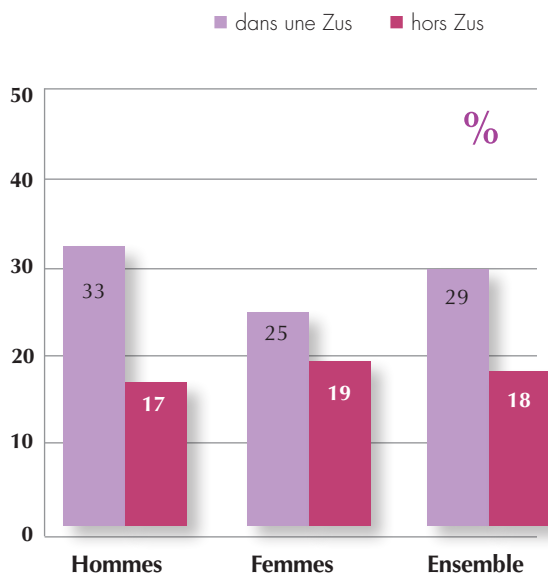
Le jeune résidait à la fin de ses études...



Champ : jeunes en emploi ou au chômage trois ans après la fin de leurs études dont l'adresse a pu être géocodée (572 000 individus).

Taux de chômage par sexe

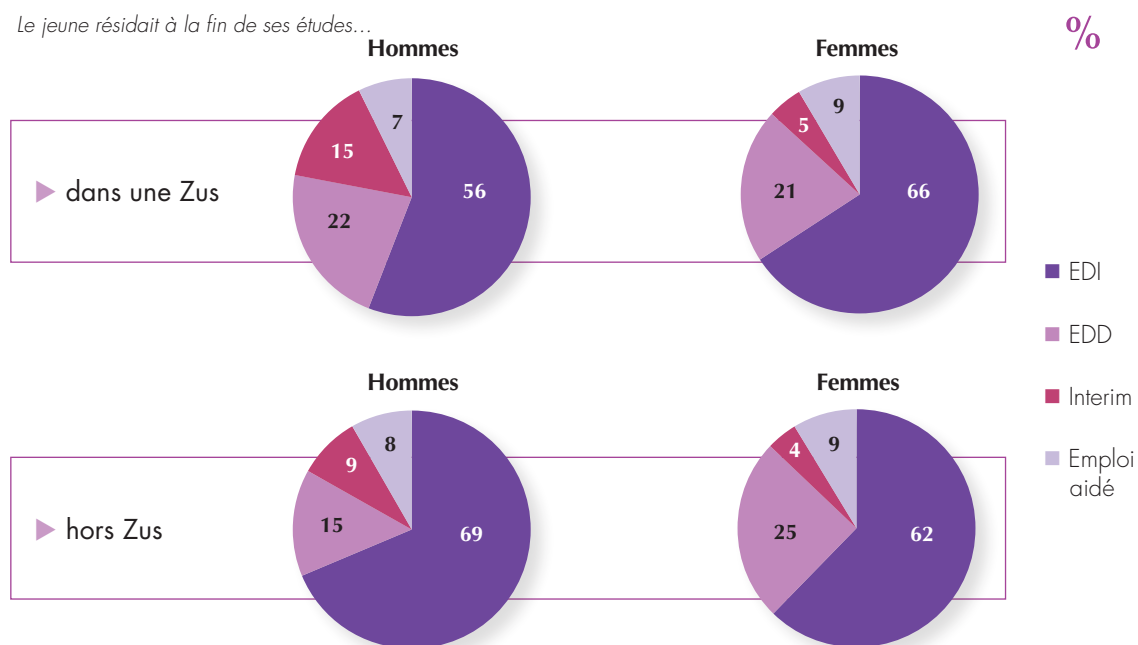
Le jeune résidait à la fin de ses études...



Champ : jeunes en emploi ou au chômage trois ans après la fin de leurs études dont l'adresse a pu être géocodée (572 000 individus).

Statut de l'emploi

Le jeune résidait à la fin de ses études...



Champ : jeunes en emploi à la date de l'enquête dont l'adresse a pu être géocodée (465 000 individus).

■ Trois ans après



Un enfant de cadre a quatre fois plus de chances qu'un enfant d'ouvrier de devenir lui-même cadre au bout de trois ans de vie active, et deux fois moins de risque d'être au chômage.

Trois ans après leur sortie de formation initiale, l'origine sociale pèse toujours fortement sur la situation professionnelle des jeunes. Ainsi, les jeunes des milieux les plus modestes, enfants d'ouvriers notamment, ont une probabilité deux fois plus forte d'être au chômage que les jeunes des milieux les plus favorisés : 22 % des premiers sont au chômage à la date de l'enquête contre 10 % des seconds.

Les positions socioprofessionnelles des jeunes en emploi reflètent aussi assez fidèlement leurs origines sociales. Trois ans après leur entrée sur le marché du travail, 37 % des jeunes dont le père est cadre sont eux-mêmes cadres, alors que ce n'est le cas que de 9 % des enfants d'ouvrier. En d'autres termes, un enfant de cadre a quatre fois plus de chances qu'un enfant d'ouvrier de devenir cadre en moins de trois ans. Symétriquement, près de 60 % des jeunes dont le père est ouvrier ou employé occupent à l'issue de trois années de vie active un emploi d'ouvrier ou d'employé. Pour d'autres catégories, aux effectifs plus faibles, la reproduction est encore plus forte. L'accès aux professions indépendantes (artisan, commerçant) et surtout agricoles est en effet très peu probable si l'on n'est pas soi-même issu de ces catégories professionnelles.

Cette distribution des positions professionnelles est bien sûr dépendante du diplôme des individus. En d'autres termes, la reproduction sociale s'opère par le truchement du système éducatif, et notamment via l'enseignement supérieur long. Ainsi, les enfants de cadre sont, en proportion, aussi nombreux que les enfants de non-cadre à détenir un diplôme de niveau bac+2 (18 % contre 19 %) ; mais ils sont 37 % diplômés à bac+5 ou plus, ce qui n'est le cas que de 11 % des enfants de non-cadre.

De surcroît, le rendement du diplôme de l'enseignement supérieur long varie selon l'origine sociale et le sexe des diplômés : un diplôme de niveau bac+5 ouvrira l'accès à la catégorie sociale cadre dans 73 % des cas pour les enfants dont le père est cadre (78 % des hommes et 65 % des femmes) contre seulement 62 % lorsque le père ne l'est pas (73 % des hommes et 50 % des femmes).

■ Position sociale des jeunes et de leur père

Catégorie socioprofessionnelle du père à la fin des études

Catégorie socioprofessionnelle du père à la fin des études	Catégorie socioprofessionnelle du jeune trois ans après sa sortie de formation					
	Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier
Agriculteur	5,2	0,5	12,3	33,3	23,1	25,6
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	0,7	3,2	18,4	32,7	26,4	18,6
Cadre	0,0	1,2	36,8	36,8	15,2	10,1
Profession intermédiaire	0,0	0,9	22,1	41,7	19,1	16,3
Employé	0,0	1,5	12,0	33,6	28,4	24,5
Ouvrier	0,3	1,2	8,7	29,2	26,0	34,7
Ensemble	0,3	1,5	17,9	34	23,7	22,6

Champ : jeunes en emploi à la date de l'enquête dont la catégorie sociale du père est connue (soit 476 500 individus).

■ Origine sociale %

Enfants dont le père est cadre

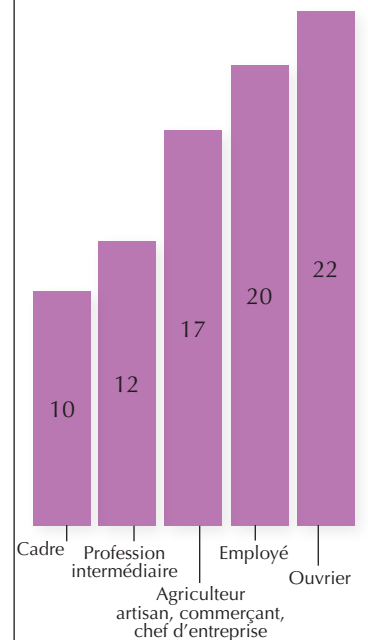
	Part de diplômé(e)s	Taux d'accès des diplômé(e)s à la catégorie cadre	Part de cadres
Bac+5 et plus	37	73	28
Hommes	41	78	32
Femmes	36	65	23
Bac+3 et bac+4	18	29	5
Hommes	14	27	4
Femmes	23	30	7
Bac+2	18	8	2
Hommes	15	13	2
Femmes	22	5	1

Enfants dont le père n'est pas cadre

	Part de diplômé(e)s	Taux d'accès des diplômé(e)s à la catégorie cadre	Part de cadres
Bac+5 et plus	11	62	7
Hommes	10	73	8
Femmes	12	50	6
Bac+3 et bac+4	12	25	3
Hommes	8	26	2
Femmes	16	24	3
Bac+2	19	7	1
Hommes	16	8	1
Femmes	23	6	1

■ Taux de chômage à 3 ans %

Selon la catégorie sociale du père



Champ : actifs à la date de l'enquête dont la catégorie sociale du père est connue (soit 567 000 individus).

Note de lecture : 37 % des jeunes dont le père est cadre achèvent leurs études avec un diplôme de niveau bac+5. Parmi eux 73 % sont eux-mêmes cadre trois ans plus tard. Au final, 28 % (73 % de 37 %) des enfants dont le père est cadre le sont aussi dès le début de leur carrière.

Champ : diplômés du supérieur en emploi à la date de l'enquête dont la profession du père est connue (soit 240 000 individus).



L'enquête 2010 auprès de la génération 2007 : champ et méthodes

■ L'enquête 2010 auprès de la génération 2007

De mars à juillet 2010, le Céreq a interrogé 25 000 jeunes, représentatifs des 739 000 sortis pour la première fois de formation initiale en 2007, sur leurs premières années de vie active. Des non-diplômés aux doctorants, tous les niveaux sont concernés, dans toutes les spécialités de formation, suivie par voie scolaire ou en apprentissage. Unique en France, l'enquête permet de comparer les conditions d'accès à l'emploi en fonction de la formation initiale et de diverses caractéristiques individuelles telles que le genre, l'origine sociale, ou l'origine nationale.

Le rôle des enquêtes Génération

Les enquêtes Génération permettent de mieux comprendre la diversité des parcours individuels en début de carrière. Les jeunes, quel que soit leur parcours antérieur, sont interrogés de manière homogène. Ils ont en commun d'être tous entrés sur le marché du travail la même année, ce qui permet d'évacuer les écarts liés aux variations de la conjoncture. Des indicateurs d'insertion (taux d'emploi, taux de chômage, taux d'emploi à durée indéterminée, etc.) comparables selon les niveaux de formation, les filières, les spécialités peuvent ainsi être produits.

Un dispositif d'observations régulières en place depuis la fin des années quatre-vingt-dix

La première enquête Génération a été menée en 1997 auprès de jeunes sortis du système éducatif en 1992. Depuis 2001, un dispositif régulier d'interrogation a été mis en place : une génération nouvelle de sortants est interrogée tous les trois ans. L'interrogation se fait sur les trois premières années qui suivent leur sortie de formation, recul nécessaire à l'étude des parcours

d'entrée sur le marché du travail. Une génération sur deux est ensuite réinterrogée à intervalles réguliers : après cinq ans, sept ans, et jusqu'à dix ans de vie active (cf. calendrier ci-dessous).

Le champ de l'enquête 2010

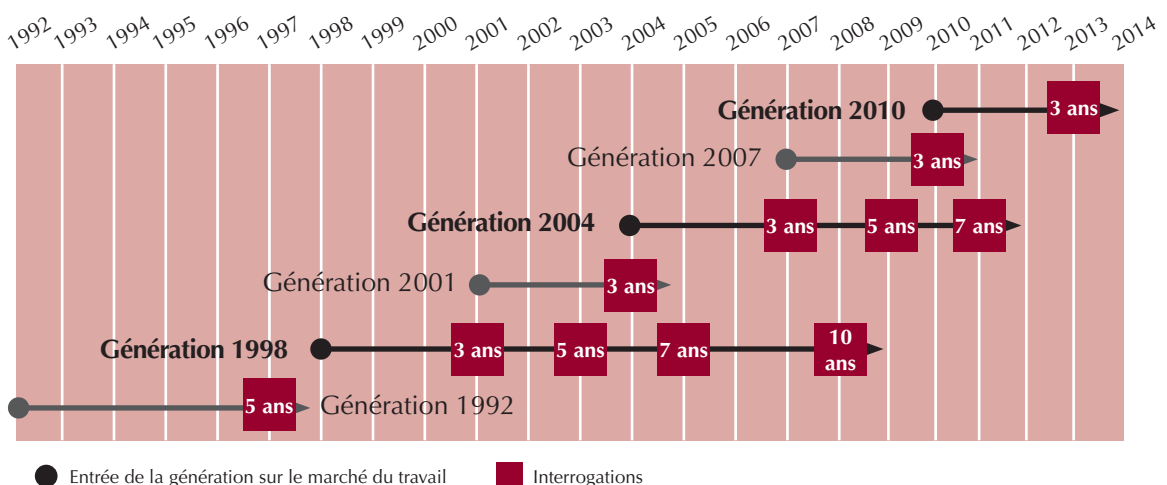
L'enquête 2010 concerne les jeunes sortis de formation initiale au cours ou à la fin de l'année scolaire 2006-2007. Plus précisément, elle porte sur les jeunes inscrits dans un établissement de formation de France métropolitaine au cours de l'année scolaire 2006-2007, qui n'ont pas repris leurs études l'année suivante et qui n'avaient pas déjà interrompu leurs études une année ou plus avant cette date. Tous les niveaux et domaines de formation sont concernés. Seuls les jeunes résidant en France métropolitaine lors de la réalisation de l'enquête sont interrogés.

La réalisation de l'enquête

• 1^{ère} étape : constituer la base de sondage

Il n'existe pas de base nationale centralisée de l'ensemble des élèves et des étudiants inscrits dans un établissement de formation. La réalisation de l'enquête suppose donc

Le calendrier des enquêtes générationnelles du Céreq



de constituer au préalable une base de sondage *ad-hoc*, en collectant les informations nécessaires auprès de chacun des établissements concernés. Le Céreq a ainsi constitué une base de sondage de plus de 1,2 million d'individus présumés sortis du système éducatif en 2006-2007. *In fine*, seulement 739 000 jeunes se trouvaient dans le champ de l'enquête, les autres ayant en majorité poursuivi leurs études. Cette opération n'a été possible que grâce à la collaboration de l'ensemble des établissements de formation, ainsi qu'à l'appui de la Direction de l'évaluation, de la prospective et des performances (DEPP), au sein du ministère de l'Éducation nationale, et de la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP), au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. C'est à partir de cette base de sondage qu'un échantillon de jeunes a été tiré au hasard pour l'interrogation (sondage aléatoire).

• 2^{ème} étape : actualiser les coordonnées téléphoniques

Les numéros de téléphone de chaque jeune de l'échantillon ont été recherchés dans les fichiers de France Télécom, afin de compléter ou de confirmer les coordonnées fournies par son dernier établissement de formation. Si le jeune, ou ses parents, n'était pas retrouvé à l'adresse indiquée, une recherche étendue était réalisée sur la commune puis le département, en relâchant le critère du prénom de façon à retrouver la personne ou un membre de sa famille susceptible de transmettre ses coordonnées.

• 3^{ème} étape : interroger les jeunes de l'échantillon

L'enquête a été réalisée par téléphone, avec saisie informatique simultanée des réponses. Cette opération a mobilisé durant quatre mois jusqu'à 70 télé-enquêteurs par jour. Les entretiens ont duré en moyenne 17 minutes.

Le jeune est interrogé sur son parcours scolaire, sa situation (emploi, chômage, inactivité, reprise d'études ou formation) mois par mois entre la sortie de formation et le printemps 2010. Le premier emploi et l'emploi occupé à la date d'enquête sont décrits de manière particulièrement détaillée.

Une analyse selon le plus haut diplôme obtenu

Dans les tableaux, l'entrée privilégiée est celle du plus haut niveau de diplôme obtenu, comme pour la génération 2004. Ce niveau est déterminé à partir de deux informations complémentaires : le fait d'avoir réussi le diplôme préparé au cours de l'année scolaire 2006-2007 pour les jeunes en année terminale d'un cycle, et le plus haut diplôme déclaré par l'enquêté à une question qui lui est expressément posée.

• Des extensions de l'échantillon national

Dans l'enquête 2010, la majorité des questionnaires sont associés à des « extensions » de l'échantillon national, réalisées pour répondre à des besoins de connaissances spécifiques, ciblées sur certains publics (docteurs de l'université, écoles de la santé, écoles de la fonction publique, Zus, etc.) ou sur certaines régions (Bretagne, Franche-Comté, Poitou-Charentes, Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais). Ces surreprésentations localisées jouent sur le degré de détail des analyses d'ensemble. Elles ne peuvent être aussi détaillées que ne l'aurait permis un nombre de répondants identique réparti de façon aléatoire sur l'ensemble des formations et sur l'ensemble du territoire national.

Une enquête de la Statistique publique

L'enquête a été réalisée dans le cadre de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Ce cadre protecteur pour les personnes enquêtées garantit la confidentialité des informations collectées et leur seule utilisation à des fins d'études et de recherche. L'opportunité et la méthodologie de l'enquête ont été validées par le Conseil national de l'information statistique (CNIS).

Plus haut diplôme obtenu en formation initiale par les jeunes de la génération 2007, déterminé à partir de la classe suivie en 2007 sur la base d'informations transmises par les établissements de formation, et à partir de données complémentaires sur les diplômes acquis antérieurement par chaque jeune.

■ **Non diplômé**

- Sortants de classe de quatrième ou troisième,
- sortants de SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté), de CPA (classe préparatoire à l'apprentissage), de CLIPPA (cycle d'insertion professionnelle par alternance),
- sortants d'une année non terminale de CAP ou BEP,
- sortants de seconde générale, de première générale ou technologique,
- sortants non diplômés de classe terminale de CAP ou BEP,
- jeunes ayant échoué au baccalauréat général, technologique ou professionnel,
- ou au brevet professionnel ou technologique.

■ **CAP ou BEP tertiaire**

- Titulaires d'un CAP ou d'un BEP tertiaire,
- d'un diplôme ou d'une mention complémentaire de niveau CAP ou BEP,
- aides-soignantes, auxiliaires de puériculture.

■ **CAP ou BEP industriel**

- Titulaires d'un CAP ou d'un BEP industriel,
- d'un diplôme ou d'une mention complémentaire de niveau CAP ou BEP,
- d'un post-CAP ou d'un post-BEP.

■ **Bac professionnel ou technologique tertiaire**

- Titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique tertiaire,
- d'un brevet professionnel ou technologique tertiaire,
- d'un BMA (brevet des métiers d'art),
- d'un diplôme de niveau baccalauréat de la santé ou du social,
- ou de divers diplômes professionnels tertiaires de niveau baccalauréat.

■ **Bac professionnel ou technologique industriel**

- Titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique industriel,
- d'un brevet professionnel ou technologique industriel,
- d'un BMA (brevet des métiers d'art),
- ou de divers diplômes professionnels industriels de niveau baccalauréat.

■ **Bac général**

■ **Bac+2 de la santé ou du social**

- Infirmiers, kinésithérapeutes, pédicures, manipulateurs en électroradiologie, ergothérapeutes, psychomotriciens, sages femmes, puéricultrices, conseillers en économie sociale et familiale, assistants de service social, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés.


■ **Bac+2 tertiaire**

- Titulaires d'un BTS, d'un DUT, d'un post-BTS ou d'un post-DUT,
- d'un DPECF (diplôme préparatoire aux études comptables et financières),
- d'un DMA (diplôme des métiers d'art),
- de divers diplômes de niveau bac+2 (école artistique, d'architecture, de services...),
- d'un DEUG,
- d'un DEUST,
- d'un diplôme de niveau bac+2 d'une université privée, et de divers diplômes de niveau bac+2 (dont ceux des écoles artistiques quand la spécialité du diplôme est disciplinaire).

- **Bac+2 industriel**
 - Titulaires d'un BTS, d'un DUT, d'un post-BTS ou d'un post-DUT,
 - d'un DMA,
 - de divers diplômes de niveau bac+2,
 - d'un DEUG,
 - d'un DEUST,
 - d'un diplôme de niveau bac+2 d'une université privée, et de divers diplômes de niveau bac+2.
- **Licence professionnelle**
 - Titulaires d'une licence professionnelle.
- **Licence LSH, Gestion, Droit**
 - Titulaires d'une licence en lettres, sciences humaines, gestion,
 - diplômés de bac+3 dans une spécialité tertiaire,
 - titulaires d'un diplôme national de technologie spécialisé (DNST) de spécialité tertiaire.
- **Licence Maths, Sciences et Techniques**
 - Titulaires d'une licence en sciences et structure de la matière, sciences et technologie, sciences pour l'ingénieur, sciences de la nature et de la vie, santé ou STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives),
 - diplômés de niveau bac+3 dans une spécialité industrielle,
 - titulaires d'un diplôme national de technologie spécialisé (DNST) de spécialité industrielle.
- **Master 1**
 - Diplômés de niveau bac+4 (maîtrise).
- **Master 2 LSH, Gestion, Droit**
 - Titulaires d'un diplôme de niveau bac+5 universitaire en lettres, sciences humaines, gestion, droit,
 - ou de divers diplômes non universitaires de niveau bac+5 de spécialité tertiaire.
- **Master 2 Maths, Sciences et Techniques**
 - Titulaires d'un diplôme de niveau bac+5 universitaire en sciences et structure de la matière, sciences et technologie, sciences pour l'ingénieur, sciences de la nature et de la vie, santé ou STAPS,
 - ou de divers diplômes non universitaires de niveau bac+5 de spécialité scientifique ou technique.
- **École de commerce**
 - Titulaires d'un diplôme d'une école de commerce de niveau bac+5.
- **École d'ingénieurs**
 - Titulaires d'un diplôme d'une école d'ingénieur.
- **Doctorat**
 - Titulaires d'un doctorat, y compris de médecine.

G l o s s a i r e

Bac ES	Baccalauréat économique et social
Bac L	Baccalauréat littéraire
Bac pro	Baccalauréat professionnel
Bac S	Baccalauréat scientifique
Bac SMS	Baccalauréat des sciences médico-sociales
Bac STI	Baccalauréat des sciences et technologies industrielles
Bac STT	Baccalauréat des sciences et technologies du tertiaire
Bac	Baccalauréat
BEP	Brevet d'études professionnelles
BP	Brevet professionnel
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAV	Contrat d'avenir
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEC	Contrat emploi consolidé
CIE	Contrat initiative emploi
CIO	Centre d'information et d'orientation
CNIS	Conseil national de l'information statistique
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DEUST	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
DMA	Diplôme des métiers d'art
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisé
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EDD	Emploi à durée déterminée
EDI	Emploi à durée indéterminée
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUT	Institut universitaire de technologie
LSH	Lettres, Sciences humaines
MC	Mention complémentaire
PME	Petite et moyenne entreprise
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STS	Section de technicien supérieur
Zus	Zone urbaine sensible

Ouvrage édité par le 

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Frédéric Wacheux

DIRECTEUR SCIENTIFIQUE

Jean-Lin Chaix

COORDINATION

Jean-Jacques Arrighi

RESPONSABLE D'ÉDITION

Elsa Personnaz

AUTEURS

Jean-Jacques Arrighi
Julien Calmand
Lydie Chaintreuil
Thomas Couppié
Arnaud Dupray
Dominique Epiphane
Céline Gasquet
Olivier Joseph
Stéphane Jugnot
Zora Mazari
Virginie Meyer
Nathalie Moncel
Virginie Mora
Isabelle Recotillet
Pascale Rouaud
Florence Ryk
Emmanuel Sulzer
Philippe Winnicki

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Elsa Personnaz

CONCEPTION MAQUETTE

Zineb Mouaci

PAO

Dominique Bally

IMPRIMÉ PAR

IMPRIMERIE, CÉREQ, MARSEILLE

© Photos de couverture : J.-P. Vallorani

DIFFUSION

CÉREQ
10, place de la Joliette
BP 21321
13567 Marseille cedex 2
Tél. 04 91 13 28 28
Fax 04 91 13 28 80
www.cereq.fr



Cet ouvrage est la quatrième édition d'une série commencée avec la publication des résultats de l'enquête Génération 1998. Trois enquêtes successives ont eu lieu depuis. Relevant de la mission de service public du Céreq, elles ont observé l'entrée dans la vie active des jeunes sortis en 2001, 2004 et 2007 du système éducatif. Leurs principaux résultats sont portés à la connaissance du public et des acteurs institutionnels sous la forme d'un *Quand l'Ecole est Finie*.

Le lecteur trouvera ici, sous la forme de fiches synthétiques, l'essentiel des données qui caractérisent les conditions dans lesquelles la génération sortie de formation initiale en 2007 est entrée sur le marché du travail. Les résultats sont présentés par grands niveaux de diplômes.

Au-delà du chômage et de l'emploi, sont ainsi décrits le premier emploi, le premier employeur, l'évolution salariale, les déclassés et les reclassés de début de carrière, la situation relative des jeunes femmes, ou encore l'effet d'une domiciliation en Zus.

Cet ouvrage permet de mieux comprendre et analyser un problème énoncé de façon trop souvent réductrice : celui du chômage des jeunes.